

N° 24
MARS 2008

PASSION ARCHITECTURE



© Alexis Lautier



© Hervé Abbadie



Bon sens
Albert Jacquard
s'adresse
aux architectes

Europe
Deux années
à la présidence
du CAE, par
Jean-François Susini

Infos sociales
Le Carnet-métier
va son chemin...

Environnement
Développement
durable : souhaits
et recommandations
de l'Unsa

Cahier Spécial

RÉGION
Languedoc-Roussillon

LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES

Unsa
L'UNION DES ARCHITECTES

Édito

Au-delà de l'excellence des écoles, construisons l'excellence professionnelle !

Le Carnet-métier, le référentiel du parcours du futur professionnel est paru dans *Le Moniteur* du 09 février 2008.

Au final, le Carnet-métier sera composé de quatre documents :

- le parcours Carnet-métier,
- le classeur du formateur,
- le classeur du professionnel,
- le classeur du tuteur.

Les deux premiers documents ont fait l'objet de cette parution. Ce travail des militants qui œuvrent pour la profession est aujourd'hui mis au service de tous.

Les 20 modules théoriques du classeur formateur, qu'il sera important d'acquérir lors de la séquence professionnalisante, mettront en situation d'excellence l'Architecte Diplômé d'État (ADE) qui désire exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre.

La formation initiale qui au bout de 5 ans mène au diplôme d'ADE est une formation de qualité et de valeur, orientée vers la capacité de conception et de synthèse du projet. Cette formation de qualité donnée dans nos écoles d'architecture, reconnue dans la plupart des pays limitrophes et européens, pour la mise en capacité de création et de conceptualisation, doit tendre aussi vers l'excellence afin que le jeune ADE exerce son métier d'architecte en toute quiétude dans des entreprises d'architecture. Pour ce faire, les pouvoirs publics doivent faire le nécessaire pour que le budget des écoles soit augmenté de manière significative.

Au-delà de cet enseignement initial, le jeune ADE désireux d'exercer en son nom propre devra : construire son projet professionnel, apprendre le management d'entreprise et le management de projet. Le parcours Carnet-métier est le socle fondateur de cette étape professionnalisante.

Nous nous félicitons d'apporter à l'enseignement initial de qualité produit actuellement par les écoles d'architecture le contenu nécessaire, mais non exhaustif ni limitatif, d'une formation qui permettra à l'ADE d'exercer la profession en son nom propre, suite à cette période conséquente en durée et qualité.

J'invite toute la profession et l'ensemble des jeunes ADE à prendre connaissance de ces modules théoriques afin de pouvoir échanger avec les écoles, les enseignants, la DAPA.

La concertation, l'échange avec l'autre sont toujours un enrichissement...

Michel Rouleau,
Président de l'Unfsa



Couverture
PHOTOGRAPHIES & RÉALISATIONS
1 : Stade de rugby
Yves du Manoir à Montpellier
(architecte : A+ Architecture
Dominique Binet ;
© photo : Alexis Lautier)
2 : Hôtel de ville
de Juvignac (34)
(architecte : Pierre Tourre ;
© photo : Hervé Abbadie)
De gauche à droite :
Jean-François Susini,
Cyria Emelianoff,
Albert Jacquard



▶	À l'honneur	4
▶	Actuas	5
▶	Bon sens	6-9
	- "Le mirage du savoir des autres"	
	- "Leçon d'humanistique à destination des architectes" par Albert Jacquard	
▶	Europe	10-15
	- "Deux années à la présidence du CAE" : propos de Jean François Susini	
	- "La ville durable en Europe : sortir des approches conventionnelles" par Cyria Emelianoff	
▶	Infos Ministères	16-17
	- "CCAG : le Premier ministre n'a encore rien décidé"	
	- "Projet de loi laxiste sur les PPP"	
▶	Club Prescrire	19-24
▶	Vie syndicale	26-29
	Le Bureau et les commissions de l'Unfsa	
▶	Cahier spécial région Languedoc-Roussillon	31-34
▶	L'architecture au quotidien	35-36
	"Ambiances urbaines et développement durable"	
▶	Infos sociales	37-39
	Le Carnet-métier, le nouveau code du travail	
▶	Environnement	40-41
▶	Infos techniques	42
	"Du papier à la maquette virtuelle : 30 ans de combat"	
▶	Archi-culture	43

PASSION ARCHITECTURE

10 rue Bertin Poirée 75001 Paris - Tél. : +33 (1) 45 44 58 45 - Fax : +33 (1) 45 44 93 68 - E-mail : contact@unfsa.com - **Directeur de publication** : Michel Rouleau - **Rédactrice en chef** : Isabelle Chinardet-Cantineau - **Chargés de rubriques** : À l'honneur et actuas : Isabelle Chinardet-Cantineau et Éditions PC - **Bon sens** : Gilbert Ramus - **Europe et International** : Didier Prost, Ewa Struzynska - **Formation** : Patrice Bailly, Laurence Guibert, Michel Rouleau, Didier Prost - **Vie syndicale** : Jean-Marie Hennin - **Club Prescrire** : Michel Hordé - **Collectivité locale et cahier spécial "Architecture nous fait la vie(!!) meilleure"** : Gilles Garby, Éditions PC - **Infos juridiques** : Antoine Daudré-Vignier, Philippe Klein, Gilbert Ramus et Patrick Julien - **Infos sociales et paritaires** : Alain Masson et Patrick Julien - **Recherche et développement durable** : François Pélégri (économie globale), Dominique Riquier-Sauvage (urbanisme durable), Gérard Sénior (infos techniques) - **Centre de ressources et pôle de compétitivité** : Isabelle Dumas-Barnoud, Michel Jarleton - **Expression libre** : Isabelle Chinardet-Cantineau - **Communication** : Isabelle Chinardet-Cantineau, Emmanuel Petit, Ewa Struzynska - **Archi-culture** : Isabelle Chinardet-Cantineau, Ewa Struzynska et Éditions PC - **Illustrateur** : Nicolas Depoutot

Abonnement (4 numéros par an) - 12 € TTC, tél. / fax Unfsa (contact : Eugénie Veille 01 45 44 82 45)

Conception et réalisation : **ÉDITIONS PC** - Philippe Chauveau, Sophie Chauvin, Guillaume Portmann, Philippe Morineau - Tél. : +33 (1) 42 73 60 60 - "Passion Architecture" est une publication de l'organisation 

Régie commerciale : Éditions PC (coordination Sophie Chauvin) - La direction se réserve le droit de refuser toute publicité - ISSN : 1637-2735 / Imprimerie Barnéoud

UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE POUR L'ADEME



Chantal Jouanno a été nommée présidente du conseil d'administration de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie lors du conseil des ministres du 6 février 2008, sur proposition de Jean-Louis Borloo, ministre d'État, ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables. Elle remplace Michèle Pappalardo qui occupait ce poste depuis 2003. Âgée de 38 ans, ancienne élève de l'ENA (1997-1999), Chantal Jouanno était précédemment conseillère pour le développement durable à l'Élysée, chargée notamment de suivre le Grenelle de l'environnement.

© J. Le Goff / Ademe

MICHÈLE PAPPALARDO REJOINT LE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE



Après cinq ans passés à la tête de l'Ademe, **Michèle Pappalardo**, quant à elle, est nommée Commissaire générale au développement durable au ministère de l'Environnement, du Développement et de l'Aménagement durables. Elle devra conduire la réorganisation du ministère et veiller à l'association des compétences nécessaires à la prise en compte du développement durable dans les politiques gouvernementales.

MICHÈLE TILMONT DÉLÉGUÉE MINISTÉRIELLE À L'ACCESSIBILITÉ



Michèle Tilmont, architecte et urbaniste de l'État en chef, a quitté ses fonctions de secrétaire permanente du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) et a été nommée directrice de projet, déléguée ministérielle à l'accessibilité auprès du vice-président du conseil général des ponts et chaussées, à l'administration centrale du MEDAD. Elle succède ainsi à Catherine Bachelier.

L'ARCHITECTE JAPONAIS KENGO KUMA REÇOIT LE PRIX ENERGY PERFORMANCE + ARCHITECTURE



Le jury du prix Energy Performance + Architecture a rendu hommage à l'architecture "chaleureuse, tendre et douce" du japonais **Kengo Kuma**. Adepte des matériaux naturels, et sensible à "l'esprit et l'essence des lieux", l'architecte revendique une architecture "vivante" qui sait réunir style et efficacité énergétique. Il a reçu sa récompense le 5 février dernier dans le cadre du salon Interclima.



Yusuhara, Hôtel de ville Takaoka, préfecture de Kochi

ATTEINDRE L'ABSTRACTION AVEC DES ÉLÉMENTS SIMPLES

Le 28 janvier dernier, **Nathalie Franck et Yves Ballot**, architectes, ont reçu l'**Équerre d'argent** des mains de Christine Albanel, ministre de la Culture. Jacques Guy, président du groupe Moniteur est revenu sur la controverse soulevée par l'attribution de ce prix très convoité au groupe scolaire Nuyens, livré pour la communauté urbaine de Bordeaux, dont l'apparente simplicité tranchait avec les réalisations spectaculaires en compétition... Il a renouvelé son attachement à la réalisation qui est, non pas une "architecture du quotidien, mais une architecture réalisée avec les moyens du quotidien", comme l'ont souligné les deux lauréats. L'Atelier Comte et Vollenweider a reçu le prix de la Première Œuvre pour leur Cité artisanale réalisée à Valbonne, et une mention au Prix de la première œuvre a été attribuée au préau en bois de l'école élémentaire Pierre Corneille (Versailles) des architectes Grégoire Dumont et Olivier Legrand.



© Christophe Demonfaucon

LE PRIX ARCHITECTURE ET LIEUX DE TRAVAIL

René Dottelonde et Phine Week-Dottelonde, père et fille, architectes, se sont vu remettre le prix "Architecture et Lieux de travail 2006". L'association AMO a récompensé l'ensemble architectural de la chambre de commerce et d'industrie du Havre réalisé "en famille" qui inspire "stabilité", "dynamisme" et lumière. Bâti sur un parvis minéral de 7 000 m², l'édifice se compose d'un quadrilatère longiligne coiffé de verre et d'un "pôle des échanges" à la géométrie chahutée, qui constitue une réponse architecturale aux forts vents d'Ouest cinglant le site.

Le Bâtiment Administratif et le Pôle des Échanges sont posés sur le Parvis.



© Patrick Boulien

PHASE OPÉRATIONNELLE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Suite aux conclusions des tables rondes du Grenelle de l'environnement, 33 chantiers ont été lancés courant décembre incluant nombre de comités opérationnels. Signalons notamment :

- le comité opérationnel du chantier bâtiments neufs publics et privés, piloté par **Alain Maugard**, président du CSTB ;
- le comité opérationnel du chantier bâtiments existants, piloté par **Philippe Pelletier**, président de l'Agence Nationale pour l'Habitat ;
- le comité opérationnel du chantier Urbanisme, piloté par **Jean-Paul Alduy**, sénateur, avec, à ses côtés, Michel Piron, Député ;
- le comité opérationnel du chantier bruit, piloté par **Dominique Bidou**, président du Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit.

Leurs travaux alimenteront le projet de loi de programmation de printemps 2008 et participeront au dispositif de suivi du Grenelle.

L'UIA LANCE DEUX CONCOURS INTERNATIONAUX

À l'occasion de son prochain congrès, qui se tiendra du **29 juin au 3 juillet prochain à Turin**, l'Union Internationale des Architectes organise deux concours d'idées. Le premier, doté d'un montant total de 18 000 euros, invite les architectes de moins de 35 ans à concevoir à Turin un pôle d'information UIA, d'une surface maximale de 100 m² et construit en matériaux recyclables. Le second, destiné aux étudiants, porte sur la conception d'un totem destiné à l'un des trois types d'environnements suivants : social, naturel ou urbain. Il est doté d'un montant total de 15 000 euros. Informations : <http://www.uia-architectes.org>

L'UIA ET LA FONDATION ARCHITECTES DE L'URGENCE SIGNENT UN PROTOCOLE D'ACCORD



Patrick Coulombel, président de la Fondation "Architectes de l'urgence" et Gaëtan Siew, président de l'UIA

Signé le 23 janvier 2008, ce **protocole d'accord bilatéral de coopération et de partenariat** met en commun d'une part, le réseau mondial de l'UIA (124 pays et 1,4 million d'architectes), le réseau d'experts de l'UIA dans leurs spécialités respectives, d'autre part, le savoir-faire technique de la Fondation Architectes de l'urgence sur des cas concrets sur

le terrain. Cet accord crée une nouvelle synergie et mobilise les jeunes architectes, apporte une visibilité du rôle social et humanitaire de la profession. Il traduit, aussi dans les faits, les objectifs premiers de l'UIA :

- promouvoir des idées novatrices dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement bâti ainsi que leur application pratique pour le bien-être de la communauté ;
- participer plus efficacement à l'amélioration des conditions de vie des hommes par la reconstruction des villes et villages détruits, la suppression des taudis, l'équipement des régions les moins développées et l'élévation des standards d'habitation.

CONGRÈS DE L'UNTEC 2008

L'UNTEC organise son **36^e congrès national du 3 au 5 juin 2008 au Palais des Expositions de Nice**.

Adossé au congrès, le **Salon de la Prescription du Bâtiment** (12^e édition) accueillera 300 industriels exposants venus à la rencontre des prescripteurs et maîtres d'ouvrages (entrée libre sur inscription).

www.salondelaprescription.com



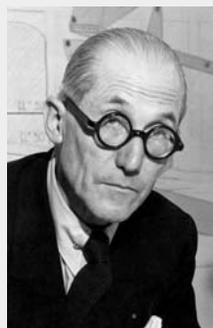
11^E BIENNALE INTERNATIONALE D'ARCHITECTURE DE VENISE (14 SEPTEMBRE - 23 NOVEMBRE 2008)



Organisée autour du thème "Out There. Architectural Beyond Building", la Biennale d'architecture sera orchestrée **sous la direction artistique de l'américain Aaron Betsky**, fervent partisan d'une architecture dans laquelle on se sent bien. Outre les installations réalisées pour l'occasion, ce grand rendez-vous sera l'occasion de découvrir des paysages d'une architecture qui va au-delà de la seule construction et des architectures expérimentales en provenance du monde entier.

Informations : www.labiennale.org

L'ŒUVRE DE LE CORBUSIER CANDIDATE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO



Réunissant 23 œuvres majeures de sa production architecturale, le dossier de candidature de Le Corbusier à l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco a été présenté le 31 janvier dernier au comité des experts.

La démarche, initiée en 2002 par la Fondation Le Corbusier et le ministère de la Culture, fédère sept pays - Allemagne, Argentine, Belgique, Inde, Japon, Suisse et France -, dont les sites seront visités par les experts d'ici juillet 2009, date de l'annonce officielle de la décision du comité.



© Farida Béchennier / DIC-MCC

Le mirage du savoir des autres (1)

Comme les doubles formations évoquées à la page suivante, l'élargissement des connaissances des entrepreneurs aux spécialités qui ne sont pas les leurs est à la mode. Est-ce bien raisonnable ?

Voilà ce qui nous a été donné à lire récemment¹ :

"Les corps d'état ne pourront plus travailler séparément. Chacun restera toujours spécialiste de son lot, bien entendu, mais devra également être en mesure de conseiller le client, hors de son domaine de compétence initiale, sur les choix énergétiques prioritaires à effectuer.

Conséquence, le professionnel devra avoir, d'une part, une connaissance poussée du bâtiment dans son ensemble pour être capable d'effectuer les analyses et expertises préliminaires et, d'autre part, pouvoir ensuite passer le relais aux autres corps d'état pour effectuer les travaux qui n'entraieraient pas dans son lot."

Espérons que les journalistes ont mal compris les hauts fonctionnaires et les entrepreneurs qui ont inspiré plusieurs articles sur le même thème.

l'on allait réaliser et d'organiser intelligemment la construction même des ouvrages. L'institutionnalisation des coordinations OPC puis SPS n'ont été que deux étapes de l'indispensable organisation des corps d'état sur un chantier.

Mais c'est surtout toute la suite du texte qui, à notre humble avis, fait fausse route d'un bout à l'autre.

Il faut être particulièrement inconscient des enjeux de la réhabilitation de "l'existant", (c'est-à-dire 100 % de notre parc bâti, dans des situations évidemment très différentes) **pour rédiger plusieurs pages sur ce sujet sans écrire une seule fois les mots de "maître d'œuvre", "architecte" ou "ingénieur".**

L'administration aurait-elle oublié que ces professionnels sont les premiers qu'il convient de faire intervenir et que les incitations que l'État va offrir aux maîtres d'ouvrage doivent porter d'abord sur le financement des études préalables ?

D'ailleurs, "Avoir une connaissance poussée du bâtiment dans son ensemble pour être capable d'effectuer... etc." n'est-ce pas spécifiquement l'une des compétences basiques de la maîtrise d'œuvre ?

Si au cours des siècles, l'architecte d'abord, puis l'équipe de maîtrise d'œuvre ensuite, se sont petit à petit différenciés des entrepreneurs, c'est bien parce que la diversité des enjeux, l'ampleur des attentes, la sophistication des techniques, l'alourdissement démesuré de la réglementation ont rendu de plus en plus indispensable l'intervention de ces professionnels en amont de la construction.

Pourquoi vouloir revenir en arrière ?

Autre préoccupation : ravalier la réhabilitation de tout notre patrimoine existant à la seule maîtrise de l'énergie, si vitale soit-elle, c'est masquer toutes les autres composantes de notre cadre de vie. A-t-on déjà oublié l'accessibilité, l'hygiène, les sécurités de toutes sortes ?

A-t-on oublié que le but de l'architecture, c'est de créer des ouvrages susceptibles de répondre à l'ensemble des attentes² des citoyens qui en auront l'usage ou la vue ? Au moment d'entreprendre des travaux significatifs sur des bâtiments, ce serait commettre une énorme faute que de ne pas penser "globalement".

Enfin, dernière critique : "inviter les corps d'état à sortir de leur domaine de compétence initiale pour conseiller leur client" n'est pas seulement absurde, c'est une incitation au "conseil intéressé" (expression volontairement "soft").

Car ce n'est pas la vocation légitime de l'entrepreneur de se "démener" auprès d'un maître d'ouvrage potentiel pour lui conseiller d'acheter les ouvrages d'autres professionnels.

Mais surtout, quand on mesure le coût de la non-qualité des travaux de bâtiment (10 milliards d'euros par an, lit-on !), ne doit-on pas encourager toutes les entreprises (et toutes les entreprises sérieuses le font) à toujours mieux former leurs cadres et leurs ouvriers dans les techniques de leurs propres corps d'état, (et bien sûr, au respect des ouvrages des autres entrepreneurs).

Quand les métiers deviennent de plus en plus difficiles (c'est le cas dans le bâtiment), n'ayons pas la sottise d'inciter les entrepreneurs à exercer la profession des autres, ayons la sagesse de les encourager à faire très bien les travaux de leurs propres spécialités.

Et de la même façon, encourageons les maîtres d'œuvre à se former de mieux en mieux pour être à la hauteur des nouveaux enjeux. ■

Gilbert Ramus,
architecte

[2] Valeurs culturelle, sociale, urbanistique, environnementale, esthétique, fonctionnelle, ergonomique, technique, etc., qui font qu'un bâtiment peut enrichir la ville, ou dont l'absence peut conduire les citoyens à le rejeter.



Une remarque préliminaire : l'intervention des corps d'état a toujours dû être coordonnée : le maçon pouvait-il ignorer le charpentier et celui-ci ignorer le couvreur ? Où est la novation ?

Au fil des décennies, la complexification du bâtiment a rendu de plus en plus nécessaire : - d'abord de réfléchir aux objectifs à atteindre, - ensuite de concevoir ce que

[1] Le Moniteur du 18/01/08, page 52

Le mirage du savoir des autres (2)

Quelques écoles d'architecture et quelques écoles d'ingénieurs se sont rapprochées pour permettre à leurs élèves de suivre une partie des enseignements de l'autre école, de développer les échanges intellectuels entre étudiants, de travailler ensemble sur des projets communs, voire de sanctionner le surplus d'études par un "double diplôme". Ces initiatives sont remarquables, mais le sens que le public y donne est erroné.

Car le bon peuple rêve : - d'architectes qui auraient tous les savoirs des ingénieurs, - et d'ingénieurs qui seraient aussi d'excellents architectes.

Il y en a, mais ils sont très peu nombreux, parce que les jeunes choisissent leur voie selon leurs penchants et leurs capacités et ce n'est pas un hasard si les uns deviennent ingénieurs et les autres architectes.

Par contre, il est particulièrement avantageux pour les uns et les autres d'enrichir leurs études d'un parcours raisonné dans une autre école, **à condition** que cela ne se fasse pas au détriment des connaissances et des savoir-faire fondamentaux permettant d'exercer pleinement l'activité professionnelle choisie.

C'est donc avec une grande sagesse que les écoles qui proposent un "double diplôme" préviennent immédiatement que ce choix imposera une durée plus longue des études (au minimum deux années) et conviennent que le jeune diplômé devra, de toutes les façons, choisir rapidement l'activité qu'il exercera au principal¹ (et le plus souvent, à titre unique).

D'ailleurs, la simple analyse de ce que sont les écoles d'ingénieurs devrait remettre à sa juste place l'apport d'un parcours volontaire dans deux écoles.

Il existe plusieurs centaines d'écoles qui délivrent un nombre encore bien plus élevé de diplômes d'ingénieurs, chacun orienté vers un domaine précis. Même si on limite notre analyse aux formations des ingénieurs du bâtiment ou des travaux publics, **il existe**

encore des dizaines et des dizaines de diplômes spécialisés dans de nombreux domaines du BTP.

Une question candide est posée : aurait-on l'idée de proposer un double cursus d'ingénieur "mécanique des sols-éclairage" ? Probablement pas, même s'il est toujours intéressant d'apprendre plus.

La question suivante n'est plus du tout candide : quand le public se laisse éblouir par le terme de double diplôme "architecte-ingénieur", dans quelle spécialité de "l'ingénierie" croit-il que "l'architecte" est devenu "sachant" ?



C'est là que réside le mirage du double diplôme.

Le BET ou l'entrepreneur qui accueille le jeune ingénieur doublement titré peut croire, à tort, que celui-ci a acquis toutes les capacités de création et de composition des lieux de vie, capacités qu'un architecte a bien du mal à acquérir en cinq ou six années pleines.

Le maître d'ouvrage qui fait confiance à un architecte doublement titré peut avoir l'illusion que celui-ci maîtrise toutes les spécialités de l'ingénierie, ce qui est évidemment stupide ; d'ailleurs aucun ingénieur n'aurait la prétention de maîtriser toutes les techniques.

Alors, à quoi riment les "double cursus" ?

C'est tout simple et sans aucun doute avantageux pour les étudiants qui choisissent d'allonger significativement leurs études afin de suivre des enseignements plus diversifiés qui demanderont généralement des capacités intellectuelles plus étendues.

Pour l'architecte, un "double cursus" lui donne plus de rigueur dans son travail et lui permet d'engranger des connaissances scientifiques supérieures à celles acquises en école d'architecture : il est alors un bien meilleur interlocuteur de tous les ingénieurs spécialisés susceptibles d'intervenir dans ses créations.

Pour l'ingénieur, un "double cursus" élargit son horizon vers d'autres cultures, lui donne le goût de valeurs plus subjectives et de recherches extra-techniques. Cela lui permet de travailler dans de bien meilleures conditions de participation avec les architectes et parfois, d'être lui-même "engagé" à leurs côtés dans la création de l'œuvre.

Cessons d'imaginer naïvement qu'un double diplômé architecte ingénieur posséderait toutes les qualités et capacités créatives de l'architecte et détiendrait les méthodes et savoirs de tous les ingénieurs. Comme dans l'article de la page précédente où nous dénoncions la faute consistant à inciter les entrepreneurs à intervenir hors de leurs domaines de compétence, ne commettons pas l'erreur de croire que le métier des autres est "plus facile" que le sien et qu'on va pouvoir l'apprendre sans effort et l'exercer sans risque.

C'est d'abord dans notre propre métier que chacun de nous doit renforcer ses capacités. ■

Gilbert Ramus,
architecte

[1] L'exemple est donné par de nombreux diplômés bac + 5 qui ajoutent avantageusement un second titre (MBA ou autres diplômes) qui les tournent souvent vers de nouveaux horizons tels que le management ou le commerce international, métier qu'ils exerceront à titre principal : ils ne seront pas en même temps chercheurs dans un laboratoire !

Leçon d'humanistique à destination des architectes

Le célèbre généticien et philosophe **Albert Jacquard** a interpellé les congressistes le 30 novembre 2007 à Orléans lors de l'atelier-conférence consacré au développement durable.



“Je vais partir du dernier mot qui a été présenté ici “HUMANISME”.

Un être humain qu'est ce que c'est ?

C'est cette réflexion là qui doit être à l'origine de toutes nos décisions. Qu'est ce que nous sommes ? Qu'est ce que je suis ? Je suis un objet bien sûr, je suis fait avec des protons, des neutrons, des quarks, etc...

Et comme le disait François d'Assise *“Une goutte d'eau est ma petite sœur.”*

du cerveau à 100 milliards au moins de neurones ; un enfant entre sa naissance et la puberté met en place, à chaque seconde, 2 millions de connexions.

...

L'homme est le prototype de la progression vers la complexité. Complexité est un mot qui a beaucoup de succès actuellement. Il a été lancé par le prix Nobel Ilya Prigogine qui voyait dans l'augmentation permanente de la complexité le vecteur qui s'est mis en place dans notre univers depuis le Big Bang. Juste après, il y avait très peu de complexité, l'univers pour reprendre les termes d'Hubert Reeves était une bouillie sans grumeaux et peu à peu les grumeaux se sont mis en place et, au bout de 15 milliards d'années, il existe toutes sortes de grumeaux et, personnellement, je suis un grumeau dans la purée universelle et ce grumeau est une définition qu'on peut donner de chacun ; naturel-

très bien d'être intelligent, mais ce n'est pas ce que nous avons fait de mieux et c'est là où mon discours devient intéressant. Grâce au langage, à nos intelligences, nous avons des moyens de mise en commun fabuleux.

Finalement, ce que l'on peut donner comme définition d'un être humain, c'est qu'il est la fine pointe de la complexité et qu'il a profité de son intelligence pour créer un super homme. Ce surhomme ce n'est pas moi, ce n'est pas toi, c'est nous.

À partir du moment où nous sommes capables de communication, de mise en commun, nous nous enrichissons l'un l'autre et finalement ce qui a été le plus décisif dans l'histoire de l'humanité, ça n'est pas ce que la nature, par hasard, nous a donné mais la réalité de la rencontre. Et c'est plus qu'une addition : je te rencontre, tu m'énermes parce que tu n'es pas comme moi, tu me fais

J'ai prévu, pour le premier jour où je serai ministre de l'Éducation Nationale, d'écrire sur toutes les écoles “ici on enseigne l'art de la rencontre”.

Ça m'avait choqué, la première fois que j'ai entendu cela car, quand même, je ne suis pas un objet. Mais si ! Je suis aussi un objet : simplement je ne suis pas qu'un objet.

...

Le cerveau d'un primate comporte environ 7 à 8 milliards de neurones à l'état fœtal. En ce qui nous concerne, des mutations font arrêter la fabrication

lement vous en êtes un aussi, mais quelle caractéristique possède ce grumeau ? Il est hyper complexe et cette complexité permet des performances.

...

Grâce à notre cerveau, nous sommes capables d'intelligence donc, de bien regarder, de nous interroger, d'inventer des explications, d'être ému... C'est

peur parce que tu es déplaisant. Mais je sais que, grâce à toi, qui me fais peur, tu es ma source. Qui que tu sois et, par conséquent, je vais devenir plus que moi-même grâce à toi et tu vas devenir plus que toi-même grâce à moi. **Et voilà, ce qu'est un être humain. Il est ce que la nature a fait mais il est aussi ce que ses aventures, ont fait. Ses aventures c'est la rencontre des autres.**

Il me semble que cette définition là a des conséquences dans tous les domaines.

Dans une école d'architecture, il est bien évident que c'est ce qu'il faut dire car **finalement, un architecte c'est quelqu'un qui va provoquer des rencontres** et, en provoquant des rencontres, il est l'aboutissement d'un cheminement qui commence avec la naissance et qui est la création des liens avec les autres et **c'est cette création de liens qui va peu à peu nous définir.**

...

Le seul but de l'école est d'apprendre et d'enseigner l'art de la rencontre. J'ai prévu, pour le premier jour où je serai ministre de l'Éducation Nationale, d'écrire sur toutes les écoles : "ici on enseigne l'art de la rencontre".

...

Il me faut repenser l'être humain comme celui qui se construit lui-même. Jean-Paul Sartre disait "l'homme est condamné à inventer l'homme", chacun d'entre nous est condamné à s'inventer lui-même, mais il ne peut pas le faire tout seul. **Il a besoin de l'autre et**

par conséquent, il faut lui apprendre à rencontrer l'autre, à créer des liens, à devenir ce que, peu à peu il est capable de faire apparaître et qui n'avait jamais existé auparavant.

Alors maintenant, quand il s'agit de lui apporter un abri, je crois qu'il faut prendre ça très au sérieux et se dire que **l'important ça va être de l'aider à rencontrer.**

Il y a actuellement dans notre société une erreur fondamentale qui nous empêche de rencontrer, c'est l'attitude de compétition, l'attitude de domination. Dire à un enfant, "tu vas être premier", c'est commettre un crime, dire à un enfant "tu seras un gagnant", c'est l'amener à créer des perdants autour de lui. Il n'a pas le droit de faire ça. Par conséquent, il nous faut enfin comprendre qu'une société humaine doit éliminer toute compétition et tout palmarès et on sera obligé de réfléchir au concept du coût et de la valeur.

...

Ma description d'un être humain oblige à être fidèle à ce qu'il représente, c'est-à-dire une merveille auto-construite grâce aux autres. Si on

veut accepter ça, il faut en tirer les conclusions et essayer de **bâtir une société où la notion de valeur, de choix, de domination sera très limitée dans ses applications, c'est une nécessité.**

...

Il y a quelques années, les économistes ont inventé la notion de prix de la valeur de la vie humaine, nécessaire pour prendre des décisions et faire des travaux.

Alors la vie humaine, qu'est ce qu'elle vaut ? Le bébé qui naît, admettons que c'est zéro, il coûte, sa valeur est négative, puis il commence à produire, il veut entrer en apprentissage alors il rembourse ce qu'il a coûté et puis il finit par traverser l'axe des X, alors là ça devient positif, ça monte, et puis vient un moment où il se fatigue, ça redescend et si par malheur il continue à vivre jusqu'au moment où il retransverse l'axe des X dans le sens inverse, c'est la catastrophe économique !

...

Un être humain, c'est la merveille locale, il faut la sauver. Il ne faut pas sauver la planète, il ne faut sauver la planète que dans la mesure où elle est utile aux hommes. Ce que je trouve merveilleux, ce n'est pas la planète terre, ni le soleil ; si une étoile est belle, ça n'est pas grâce à elle, c'est grâce à moi, je vois les étoiles, je suis ému et les trouve belles. **C'est moi, l'être humain qui crée la beauté du monde,** c'est pourquoi je ne veux pas que l'humanité disparaisse parce qu'elle apporte au monde les choses qu'il n'aurait pas sans nous. Mais sauvons l'humanité ça veut dire aussi ne détruisons pas le pétrole, ne détruisons pas l'atmosphère, **sauvons les hommes.** Il y a de quoi travailler dur pour être encore là dans un siècle, dans 100 siècles et qu'on ait laissé une trace pour le jour où le soleil explosera..." ■



Deux années à la présidence du CAE

Propos de Jean-François Susini

Résumer cette présidence du Conseil des Architectes d'Europe (2006/2007) n'est pas tâche facile, quand on souhaite éviter toute forme de redite, les colonnes de *Passion Architecture* ayant déjà présenté plusieurs articles traitant des questions européennes, et que l'on sait aussi que les politiques engagées au niveau de l'Union s'inscrivent la plupart du temps dans le moyen terme, sinon le long terme.



La nouveauté dans ces deux années de mandat tenait à ce que, pour la première fois, le président de cette organisation, regroupant aujourd'hui 44 délégations et 31 pays, était élu. Bref, les architectes avaient réussi là où les politiques avaient échoué sur la Constitution européenne.

Une nouvelle gouvernance

À travers de nouvelles dispositions statutaires, l'objectif des organisations membres du CAE était d'imprimer une dynamique, tout en s'assurant que les décisions restent bien collectives.

Cet objectif s'accompagnait d'un dispositif de vote non plus à l'unanimité mais à la majorité.

Dès lors, le CAE passait d'un statut de "club" à celui d'une véritable organisation politique, ce que nombre de délégations mirent du temps à comprendre, pensant que le "ronron" amical, notamment dans quelques groupes de travail, perdurerait aimablement.

Or, la première tâche du bureau du CAE dès janvier 2006 fut de revisiter et de

recadrer l'ensemble des groupes de travail et leur articulation avec les urgences politiques. Bien évidemment, les résistances furent fortes, d'autant plus que le bilan pointait parfois l'inadaptation de certains travaux aux réalités du moment. Il a fallu deux années entières pour parvenir à un résultat à peu près satisfaisant, toutefois encore incomplet.

À cela s'ajoutait la question de la nature du CAE : pouvait-il disposer d'une certaine autonomie pour mener des politiques au service de tous les architectes européens, dussent-elles être parfois en décalage avec quelques-uns des objectifs de ses organisations membres ? La question n'était pas neutre car il était clair que les sujets "technocratiques" avaient plus souvent la faveur de certaines

délégations que les sujets "professionnels" pourtant essentiels. Cette situation, qui résultait aussi du manque de temps des architectes praticiens par rapport au personnel salarié des organisations membres, risquait de conduire le CAE à devenir, non plus le creuset des réflexions et actions concertées des architectes européens à travers leurs organisations, mais celui des seuls intérêts administratifs et corporatistes desdites organisations¹. L'avenir dira si nous aurons réussi à bousculer durablement les choses.

[2] Systèmes d'information des coûts

Un président de conseil régional de l'ordre des architectes français et non des moindres déclarait récemment qu'il n'était plus question d'évoquer le sujet des barèmes. Il est vrai que la France les a abrogés en 1985 ! Cependant, doit-on pour autant s'interdire de réfléchir à la question de la rémunération de l'acte architectural parce que le libéralisme ambiant considérerait que ces questions d'intendance sont d'une trivialité déplacée ?

Insensible à ces modes, le CAE a souhaité travailler sur les systèmes d'information des coûts parce que :

- Les pratiques en matière de calculs des honoraires étant assez différentes en Europe, il apparaissait nécessaire d'en dresser un inventaire exhaustif.
- Contrairement aux assertions entendues ici et là en France, des pays ont encore des barèmes de rémunération, notamment l'Allemagne qui, malgré "cet archaïsme", possède l'une des économies les plus dynamiques d'Europe. Forte de ce constat, la Directive Service s'est d'ailleurs bien gardée de trancher malgré les pressions de divers groupes d'idéologues.

- Les organisations professionnelles ont un rôle moral à jouer dans la formation des plus jeunes, notamment en favorisant une bonne gestion des agences. Dès lors, pourquoi ne pas faire connaître à tous les architectes les différentes approches (méthode horaire, modes en fonction de la nature des opérations, etc...), chacun pouvant faire son "marché".

Enfin, pourquoi à partir de ces analyses ne pas imaginer une synthèse qui puisse, au-delà de la maîtrise des coûts d'une agence, être aussi un outil de meilleure information du consommateur.

Le travail est en cours. Il est passionnant et je ne doute pas que ces colonnes s'en feront l'écho dans les mois qui viennent.

[1] Technostructure

Conscient que la libre circulation dans l'Union allait imposer l'harmonisation de l'enregistrement des professions libérales, et donc la mise en œuvre d'une sorte de "passeport" professionnel, le CAE avait engagé une réflexion très en amont en proposant un cadre pouvant facilement être adopté par l'ensemble des organisations professionnelles dans le contexte du "guichet unique" prévu par la Directive Service. Ce principe fut soumis au vote début 2006 à une époque où les services de la commission européenne travaillaient déjà de leur côté sur ce type de document. Les travaux, approuvés tout au long de leur déroulement, furent finalement rejetés, non pas pour des raisons de fond, mais parce que dans les États à structure fédérale, aucun accord n'avait pu être trouvé entre les organisations professionnelles régionales.

En résumé, un vecteur utile à la libre circulation des architectes en Europe tombait sous le coup d'administrations locales qui estimaient que leurs procédures d'enregistrement ne souffraient aucun aménagement... Ajouté à cela des différences administratives entre États locaux qui conduisent à inscrire comme architectes des diplômés ayant un cursus variant de 3 à 5 ans d'études !

Cela étant, au plus tard fin 2009, les architectes européens pourront exercer dans toute l'Union, dans les conditions de l'État d'accueil.

Des objectifs clairement identifiés

L'essentiel des sujets fut donc recadré en tenant compte de l'actualité, soit de façon pro-active quand le temps jouait pour nous, soit de façon réactive lorsque l'urgence l'exigeait.

Dans le premier cas, nous avons notamment mis l'accent sur deux grands sujets qui s'inscrivent dans la période d'évaluation prévue par la Directive Service :

- les systèmes d'information des coûts en Europe²,
- l'assurance construction³.

Dans le deuxième cas, nous nous sommes par exemple efforcés de faciliter la transcription de la Directive Qualifications dans les législations nationales, principalement pour les organisations les moins armées juridiquement.

Cela n'excluait pas la réactualisation permanente de sujets clés, portant, entre autres, sur la question des marchés, même si *in fine*, nous n'avons

pas eu le temps de redéfinir certaines positions du CAE par exemple sur le "Design and Build" (conception-réalisation) ou encore de mettre en place le programme de chartes et guides de bonnes pratiques non seulement à destination des marchés publics mais aussi des marchés privés.

Parallèlement, afin de crédibiliser ses orientations, il était essentiel que le CAE dispose de données statistiques sérieuses sur les architectes et la production de l'architecture en Europe. Ce projet ancien qui n'avait jamais été avalisé pour des raisons financières fut enfin approuvé en 2006. Les premières enquêtes ont démarré en 2007 et se développeront dans les 2 ans à venir, très vraisemblablement avec le soutien de différents partenaires, dont les ingénieurs et entreprises sur certains points spécifiques concernant l'activité du secteur bâti.

Seule ombre au tableau et regret personnel, l'idée d'un "Label Européen" en matière de formation continue fut finalement rejetée, nos confrères anglais et allemands, entre autres, ayant estimé qu'il viendrait concurrencer leurs systèmes nationaux, représentant une part importante des ressources financières de leurs organisations.

L'ouverture et la mise en réseau comme stratégie

Si un seul mot devait résumer ces deux années de présidence, c'est bien celui d'ouverture.

Face à la densité croissante d'organismes visant à concourir à leur façon à la promotion de l'architecture, l'objectif fut de faire du CAE un point de contact pouvant accompagner les regroupements nécessaires pour forger des partenariats sur des actions ciblées.

L'idée était aussi de profiter de ces synergies pour rajeunir les membres des délégations en suscitant l'intérêt des jeunes architectes, tout en réinscrivant le CAE dans une dynamique plus solidaire avec les autres organisations, notamment l'Union Internationale des Architectes avec laquelle un protocole de coopération fut signé.

Enfin, croire, comme beaucoup de confrères, que le CAE devait rester uniquement dans le strict champ "professionnel", sans se préoccuper de l'activité qui régnait autour dans le domaine "culturel", était une profonde erreur stratégique qu'il nous a fallu combattre pendant plusieurs mois. Les faits nous ont finalement donné raison lorsque nos confrères allemands, très réservés sur cette ouverture, furent invités par leur gouvernement à soutenir la politique de la "baukultur".

Cette stratégie de mise en réseau sans exclusive a été longuement développée dans un article publié dans le n° 29 de la revue du Conseil National de l'Ordre les *Cahiers de la Profession*.

Les "affaires étrangères"

Elles portaient essentiellement sur les accords de reconnaissance de qualification et de libre-échange avec d'autres pays en visant à les préparer en amont sur un secteur professionnel défini.

C'est ainsi que le CAE pour l'Europe, l'AIA et NCARB pour les États-Unis, ont signé en 2005 un accord définissant pour les architectes les conditions de reconnaissance de qualifications, document destiné *in fine* à intégrer l'accord politique général lorsqu'il sera signé par l'Europe et les États-Unis. Bref, la méthode consistait à "déblayer le terrain" avant que ne s'engage la négociation politique finale. L'annonce de cet accord "professionnel" a d'ailleurs conduit à une certaine incompréhension, beaucoup l'ayant considéré comme un accord politique de libre-échange prenant effet instantanément, ce qui n'était nullement le cas.

Voilà quel était l'état des lieux fin 2005.

Même si le travail accompli avait été remarquable et devait être élargi à d'autres accords similaires, il ne suffisait pas à asseoir une "certaine idée" des Affaires Étrangères de l'Europe des architectes, dont le développement passait par les préalables suivants :

- Hiérarchisation des priorités en analysant les opportunités à la fois en matière de libre-échange et de reconnaissance de qualifications.

[3] Assurance professionnelle

La question de l'assurance, qui avait fait l'objet d'une étude européenne il y a quelques années (rapport Gaipec), va redevenir d'actualité dans les mois à venir.

Or, malgré les efforts déployés durant ces deux années, malgré le soutien des mutuelles (MAF, ARCO, ASSEMAS), peu de délégations au CAE ont véritablement pris la mesure des enjeux.

Au-delà des directions que souhaiteront imprimer les instances politiques européennes, les questions qui se posent aujourd'hui, notamment avec les différents partenaires européens de la construction, ingénieurs, BTP, grands opérateurs, États, sont les suivantes :

Assurance du professionnel ou assurance de l'objet ?

L'assurance de l'objet étant la position défendue par les entreprises.

Assurance obligatoire ou non ?

Plusieurs pays n'ont pas de régime d'assurance obligatoire et ne souhaitent pas pour l'instant en adopter.

Assurance multiscarte ou système mutualisé spécialisé ?

Bien des pays et architectes plaident en faveur d'une offre d'assurance très diversifiée et très généraliste. On notera à ce titre que dans les pays à fort encadrement, comme la France, les offres diversifiées se sont considérablement réduites, soit faute de pouvoir assumer la croissance des sinistres, soit parce que des assurances ont fait faillite (Sprinks), laissant leurs assurés dans des situations extrêmement graves. Enfin, dans une Union où les missions sont parfois de natures très diverses, comment adapter au mieux la couverture d'assurance ?

Voilà les débats engagés et qui sont concomitants à l'analyse des différentes séquences de la mission des architectes en Europe.

- Affranchissement du strict cadre administratif de la politique étrangère menée par Bruxelles, notamment vis-à-vis de zones géographiques comme l'Afrique, en participant même modestement, sans préalable, sans idée de retour sur investissement immédiat, à cet échange entre Nord et Sud.
- Développement de partenariats et accords techniques et culturels ne s'inscrivant pas dans la stricte optique des accords commerciaux tels que définis par l'Organisation Mondiale du Commerce.
- Réévaluation de façon transparente des opportunités liées aux différents réseaux entretenus par les organisations membres (Royaume-Uni - Commonwealth par exemple, etc...),
- Et puis il fallait en finir avec cette attitude européenne légèrement condescendante qui finissait par irriter quelques pays, notamment ceux dont l'économie était en pleine expansion.

Nous n'y sommes malheureusement pas parvenus, faute de temps, certes, mais aussi du fait des habitudes prises par une génération de confrères ayant une approche du monde héritée et inspirée de l'immédiat après-guerre ; enfin, du fait de l'attitude de certaines organisations membres qui ne voient dans l'Europe qu'un simple réseau d'influence supplémentaire. Chacun l'aura compris, le Royaume-Uni, à travers ses représentants, a joué un jeu très personnel en la matière, bloquant toute évolution rapide. Toutefois, ce dossier, qui intéresse désormais les plus jeunes au CAE, devrait normalement connaître le développement attendu dans les années à venir.

L'élargissement

Non sans quelques heurts, et parce que c'était la seule voie d'avenir possible, le CAE, à l'instar de nombreuses organisations professionnelles européennes implantées à Bruxelles, a fini par accueillir comme membres associés la Turquie et la Croatie en novembre 2007. Cette décision achevait deux années de présidence placées sous le signe d'un soutien constant aux nouveaux pays entrants. Dans cette continuité et cette logique, en vue notamment de rééquilibrer les partenariats vers l'Est, un accord de coopération avec la Russie est en cours de signature.

Une communication politique

L'objectif essentiel en matière de communication concerne le lobbying du CAE auprès des instances européennes.

Comment démultiplier les actions de lobbying avec très peu d'argent et un staff, certes très efficace, mais tout à fait réduit ?

- D'abord en participant à différents réseaux ; c'est pourquoi nous avons mis l'accent sur :
 - les questions sociales et urbaines qui prenaient une acuité toute particulière ces dernières années, notamment avec la récente charte de Leipzig, en nous associant à des regroupements comme Urbact, Eurocities, Housing, etc..., qui plaident en outre pour un droit au logement décent pour tous ;
 - les questions de culture, en nous impliquant très fortement dans le Forum Européen des Politiques Architecturales (EFAP) qui regroupe notamment tous les gouvernements ;
- ensuite, en créant les conditions d'un débat politique avec les grands décideurs européens pour stimuler activement les prises de conscience. C'est l'objet de la conférence "Dessiner l'avenir – Marché et qualité de vie" qui se tiendra à Bruxelles le 10 avril 2008⁴.

[4] Conférence de Bruxelles le 10 avril 2008.

"Dessiner l'avenir – Marché et qualité de vie"
 Cette conférence vise à sensibiliser les responsables politiques et les acteurs économiques sur l'importance d'assurer, à travers l'architecture, une qualité durable du cadre de vie bâti des citoyens européens, tout en s'interrogeant aussi sur la capacité du "marché" à prendre en compte "l'intérêt public".

Sous le patronage de José Manuel Barroso, Président de la Commission Européenne, elle s'articulera autour de quatre grands thèmes : Économique, Social, Environnemental et Culturel. De nombreuses personnalités y interviendront, notamment pour la France : C. Albanel, ministre de la Culture, Gérard Collomb, maire de Lyon et président d'Eurocities, Jean-Marie Beaupuy, président de l'intergroupe "Urban Logement" au Parlement Européen. Citons aussi pour l'ensemble des pays européens plusieurs ministres : M. Lütke Daldrup, pour l'ex-présidence allemande, et M. Podobnik, qui, au moment où se tiendra la conférence, présidera le Conseil des ministres de l'Union, des maires de grandes villes, de grands opérateurs et maîtres d'ouvrages, chaque thème étant ponctué par des architectes très impliqués dans la fabrication quotidienne de la ville.

Cette conférence s'articulera enfin autour des objectifs de trois présidences européennes qui ont inscrit les questions urbaines et territoriales au centre de leur projet :

- Allemagne avec l'adoption de la Charte de Leipzig en 2007 - et ont décidé d'accorder une importance toute particulière à l'architecture,
- Slovaquie et France en 2008.

Un grand merci au Conseil National de l'Ordre des Architectes Français et Belge ainsi qu'à la Mutuelle des Architectes Français qui ont su apporter dès le début du projet l'impulsion financière nécessaire pour qu'il puisse voir le jour.

Le succès fut enfin au rendez-vous à partir de 2006 et en 2007 car, après des années de quasi-silence, la question de l'architecture et de la qualité des constructions fait désormais partie des préoccupations régulières de Bruxelles, que ce soit à travers les discours du président Barroso, à travers les objectifs qualitatifs des fonds structurels ou encore plus récemment à travers la politique immobilière de la Commission Européenne.

Voilà, rapidement tracé, le bilan de la première présidence élue du CAE qui doit beaucoup à la détermination de toutes celles et ceux qui m'ont accompagné, notamment le secrétariat général, soutien constant et efficace, et bien évidemment les délégations françaises (CNOA, Unifa, SA) que je tiens à remercier tout particulièrement.

D'abord pour leur fair-play, chacune d'elles ayant toujours considéré que le président du CAE devait bénéficier d'une entière liberté pour œuvrer dans un état d'esprit pleinement européen, ce qui mériterait d'inspirer certaines délégations amies encore empêtrées dans un nationalisme étroit.

Enfin, pour la dignité et la cohérence de vue des confrères chargés des questions européennes et internationales, qualités qui se sont rarement retrouvées du côté des représentants de l'État français, plus enclins à se chamailler publiquement entre services.

Il appartient maintenant à la nouvelle génération d'architectes de parachever cette construction européenne, sachant que beaucoup d'entre eux ont déjà démontré à travers leur formation et dans leur parcours professionnel naissant que l'Europe était désormais leur territoire d'architecture.

À eux de poursuivre ce combat pour une Europe qui "ne doit pas seulement être utile", comme le rappelait Wim Wenders à Berlin en 2006. ■

Jean-François Susini,

Président du Conseil des Architectes d'Europe de 2006 à 2007.
 Ancien président du Conseil National de l'Ordre des Architectes (2000/2005)

La ville durable en Europe :

sortir des approches conventionnelles par Cyria Emelianoff

Depuis une dizaine d'années, le développement durable redéfinit progressivement les politiques urbaines en Europe. Les problèmes d'environnement global, comme le climat ou l'érosion de la biodiversité, s'imposent à l'échelle locale. Les villes ne peuvent plus être pensées et gérées indépendamment de l'évolution de l'environnement planétaire et des nombreuses interactions, rétroactions, entre échelles spatiales et temporelles.



Cyria Emelianoff est maître de conférences en aménagement et urbanisme à l'Université du Maine (ESO-GREGUM, UMR 6590 CNRS). Elle travaille sur les politiques urbaines de développement durable en Europe et sur les mobilisations environnementales locales en Russie.

Pourtant, les implications politiques de ces interdépendances restent un terrain peu défriché. L'urbanisme durable n'a pas franchi le cap d'une recomposition du vivre ensemble. Il appelle bien sûr un redimensionnement des solidarités, tant en direction de ceux qui subissent les coûts externalisés du développement urbain, loin dans le temps ou l'espace, qu'en direction du vivant, facteur d'habitabilité terrestre longtemps passé sous silence. Mais les avancées en faveur de la durabilité urbaine privilégient souvent la performance et la compétitivité environnementales, au détriment d'un travail de redéfinition d'un vivre ensemble sur terre.

Des réalisations sous tension

Les politiques conduites dans le cadre de la campagne des villes européennes durables ont privilégié jusqu'ici quatre registres d'action : la réduction du CO₂ urbain, l'éco-construction, les agendas 21 locaux, la mobilité "durable" et la lutte contre l'étalement urbain qui reste l'objectif le plus difficile. Les villes euro-

péennes ayant assumé un leadership en matière de développement durable, avec un volontarisme hors du commun, sont parfois parvenues à de véritables percées : réduction des émissions de CO₂ de 25 % en 10 ans, quartiers fonctionnant sans énergie fossile, diminution de la part modale de l'automobile, etc. De nombreuses collectivités locales ont tenté à leur tour d'avancer dans la voie de la durabilité, avec des convictions, énergies et moyens variables. Cependant, ces engagements ne sont pas de taille à contrecarrer les tendances lourdes des évolutions urbaines. Les plans Climat se sont par exemple heurtés à la forte hausse des consommations énergétiques qui neutralise leurs résultats. L'augmentation de la taille des logements, la décohabitation, l'électrification des biens de consommation, le recours à la climatisation, la croissance des mobilités et des kilomètres parcourus sont actuellement incompatibles avec une diminution des émissions de gaz à effet de serre. De même, les éco-quartiers s'inscrivent bien dans



une perspective de resserrement urbain, tout en offrant un lien privilégié à la nature en ville, mais l'étalement urbain n'est pas pour autant ralenti. Les besoins en logements et la spéculation foncière nourrie par la financiarisation des marchés de l'immobilier soumettent la possibilité même d'une planification à un renouvellement des politiques foncières, tout en posant le problème lancinant de l'insuffisante assise politique et spatiale des intercommunalités.

▲ L'installation du quartier d'EVA-Lanxmeer sur un champ captant a exigé une gestion irréprochable de l'eau. Le quartier bénéficie en contrepartie d'un paysage très végétalisé.

◀ Conçu par un groupe d'habitants, l'éco-quartier d'EVA-Lanxmeer, à proximité de la gare de Culemborg (Pays-Bas), compte 800 habitants en maison individuelle et petit collectif, dont 38 % en habitat social.



Désenclaver la question sociale

Au-delà des contradictions constitutives d'une période de changement, des angles morts dans l'action et les représentations collectives limitent la portée des évolutions en cours. **L'étanchéité, notamment, entre la question sociale et la question écologique empêche de prendre à bras le corps le problème de l'injustice environnementale, que ce soit à l'intérieur des métropoles ou à l'échelle Nord-Sud.** Certaines populations sont manifestement surexposées aux nuisances et aux risques, avec un accès inégal aux ressources et aménités environnementales. Remettre à niveau les territoires écologiquement sinistrés ou dégradés permettrait de rendre les politiques environnementales un peu plus équitables. Ces politiques, ségréguatives, ne bénéficient pas souvent aux plus défavorisés. À l'échelle Nord-Sud, reconnaître nos dettes et nos parts dans la dégradation de l'environnement planétaire,

dont les populations démunies sont les premières victimes, permettrait de poser les questions de solidarité à l'échelle où elles se jouent.

Mais les inégalités environnementales restent très peu connues et reconnues. En conséquence, la réhabilitation écologique de l'habitat social est un autre angle mort de l'action publique. Il reste difficile de convaincre les bailleurs sociaux, à quelques exceptions près. Les réticences de la profession font largement écho aux positionnements nationaux tels que celui de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine. Pourtant, c'est peut-être au Val Fourré que le développement d'un quartier durable a le plus de sens. L'écologie est en effet un levier de requalification et de "déstigmatisation", capable de restaurer une attractivité résidentielle à l'endroit où nombre de politiques de la ville ont échoué.

L'expérience de la réhabilitation du grand ensemble d'Augustenborg, à Malmö,

un des quartiers les plus en difficulté de la ville, l'a montré. La réhabilitation s'est appuyée sur une participation intense des habitants, associés en particulier aux travaux de conception et aménagement des espaces extérieurs. Le changement d'image du quartier et la disparition de la vacance ont rendu cette opération lucrative pour le bailleur, résultat pour le moins inattendu.

La restauration écologique a un fort potentiel de requalification des lieux, car elle joue à la fois sur un registre sensible et esthétique (qualité de vie, épanouissement), un registre politique (responsabilité, vivre ensemble sur terre) et un registre symbolique, mettant en jeu une qualité de relation au monde et un espoir de réconciliation avec un monde dont les régulations écologiques et sociales sont gravement perturbées. Comprise en ce sens, l'action écologique est un levier inexploité de transformation politique et sociale.

▶ Augustenborg, 3 000 habitants, un des premiers grands ensembles construits en Suède à la fin des années 1940, a été requalifié en faisant appel aux compétences de ses habitants. La réhabilitation des logements et des espaces publics, la gestion des eaux pluviales à ciel ouvert, le développement des énergies renouvelables se sont inscrits dans un agenda 21 et un plan Climat de quartier.





▲ Métamorphose d'une cour d'immeuble dans le quartier dense de Spijkerkwartier, à Arnhem (Pays-Bas). Les habitants ont creusé et aménagé ce plan d'eau et le jardin est devenu un havre qui accueille à la belle saison pique-niques et festivités (concerts). La végétation fait oublier les immeubles proches.

Oser la co-conception

Les politiques de participation sont souvent restées en retrait des enjeux, en particulier en France. L'élargissement du débat public, par exemple dans le cadre des agendas 21 locaux lorsqu'ils sont participatifs, peut contribuer à faire germer des responsabilités citoyennes. Mais certaines villes d'Europe du nord vont bien plus loin. Les habitants qui le souhaitent sont associés à l'action, et non à la délibération, ils portent et réalisent les actions de l'agenda 21. La responsabilité qui leur est confiée les engage dans un processus de réappropriation et transformation de la ville. À Arnhem, aux Pays-Bas, un groupe d'habitants a créé onze jardins collectifs dans un quartier péricentral dense, en transformant des cours d'immeubles et un certain nombre de friches. Non seulement la municipalité a octroyé le foncier, mais elle soutient financièrement (outils, plants) les bénévoles qui aménagent et gèrent les jardins, d'une grande richesse et diversité paysagère. Cette requalification écologique et esthétique, au fil d'une vingtaine d'années, a impulsé un processus de transformation sociale d'un quartier à l'origine très dégradé.

Cet exemple n'est pas isolé. La demande sociale pour la co-conception d'îlots ou quartiers durables (groupes d'habitants-promoteurs), ou pour la prise en charge et la gestion en bien commun d'espaces publics se heurte en France à un partage insuffisant de la maîtrise d'ouvrage. L'habitant aménageur est cantonné à des actions subreptices, souvent peu visibles, ou transgressives. La question clé est pourtant de parvenir à mettre en mouvement une ville bien au-delà des cadres techniques et professionnels qui la gèrent. Quid des synergies indispensables pour obtenir des effets de levier et des effets de seuil ? D'autant que les comportements et modes de vie ont un impact environnemental beaucoup plus déterminant que les économies autorisées par les performances environnementales du bâti.

Une démocratie d'une autre nature

Ces expériences encore rares peuvent permettre de prendre du recul par rapport aux entrées plus classiques privilégiées par les villes en recherche de développement durable. Les fortes inhibitions politiques, les pressions que les cadres économiques infligent aux politiques

urbaines, ou encore la dualisation écologique à l'œuvre à de multiples échelles, où les îlots à haute qualité de vie alternent avec les territoires à basse qualité environnementale, mènent à des impasses qui appellent une démocratie d'une autre nature. **Rendre à l'habitant la possibilité d'être un acteur conscient de son mode de vie et de son environnement, proche et lointain, c'est non seulement élargir son pouvoir d'action sur le monde, mais retrouver les voies d'une ambition politique forte en matière de développement durable.** ■

Bibliographie :

“Les quartiers durables en Europe : un tournant urbanistique ?”, *Urbia*, n° 4, 2007, juin, Lausanne, p. 11-30.
www.unil.ch/igul/page16470.html#2

“Les agendas 21 locaux : quels apports sous quelles latitudes ?”, *Développement durable et territoires*, n° 4, 2005, Lille.
www.developpementdurable.revues.org

“L'urbanisme durable en Europe : à quel prix ?”, *Écologie et Politique*, n° 29, 2004, Syllepse, Paris, p. 21-36.
www.ecologie-et-politique.info/?L-urbanisme-durable-en-Europe-a

“Les villes européennes face au développement durable : une floraison d'initiatives sur fond de désengagement politique”, *Cahiers du Prose*, n° 8, 2004, Sciences Po, janvier-février, p. 27.
www.proses.sciences-po.fr/fr/Cahier8.htm

CCAG : le Premier ministre n'a encore rien décidé

Dans *Passion Architecture* n° 23, nous indiquions que le Premier ministre hésitait sans doute à répondre à la question posée par l'Observatoire de la concurrence "public-privé" (l'OCPP réunit une dizaine de syndicats professionnels cités dans PA 23), puisqu'en décembre, nous attendions encore sa réponse.

Rappelons le contexte de la question posée à François Fillon : tous les Premiers ministres affirment leur volonté de faciliter l'accès des PME à la commande publique, mais oublient que le principal frein est le risque pris par les entreprises chaque fois qu'elles concluent un marché public, du fait du déséquilibre contractuel flagrant des droits et obligations de la personne publique, d'une part, et du prestataire privé, d'autre part.

Le dispositif contractuel des marchés publics comporte trois niveaux :

- **Les "prérogatives de puissance publique"** qui "protègent" l'État et les collectivités face à leurs cocontractants privés. Nous ne demandons pas de remettre en cause ce premier niveau de protection des personnes publiques.
- **Les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG)** des marchés publics que le Gouvernement est en train de réécrire :

et adaptés à la nature des marchés à conclure.

La question posée au Premier ministre porte uniquement sur le maillon intermédiaire qui constitue le cadre général de la commande publique (les CCAG). Nous trouverions inacceptable que le Gouvernement choisisse politiquement d'en faire un troisième niveau de déséquilibre des droits et obligations entre les cocontractants publics et privés.

L'OCPP a donc demandé au Gouvernement de prendre une mesure d'équité (qui facilitera l'accès des PME à la commande publique) en faisant rédiger des CCAG parfaitement équilibrés dans les droits respectifs des cocontractants.

Un membre du cabinet du Premier ministre a adressé à l'OCPP une lettre d'attente ne répondant pas du tout à la question posée. Il écrit : "la refonte des CCAG ne peut aboutir



qu'apparemment le Premier ministre n'ose pas décider.

Affaire à suivre, mais nous nous sommes permis d'écrire à François Fillon qu'il ne sera plus temps de

“Nous trouverions inacceptable que le Premier ministre choisisse politiquement de faire des CCAG un troisième outil destiné à déséquilibrer les droits et obligations des personnes publiques et des entrepreneurs et prestataires privés.”

notre question porte sur l'esprit dans lequel doivent être écrits ces CCAG.

- **Les Cahiers des Clauses Particulières (CCAP et CCTP)** de ces marchés. Nous ne demandons pas de revenir sur le droit qu'ont les collectivités locales de rédiger librement ces clauses particulières, et donc d'y insérer les dispositifs protecteurs qu'elles jugent utiles

à un équilibre parfait des droits et obligations des parties à un marché public”, ce qui est évident puisque nous indiquons nous-mêmes que, même si les CCAG étaient équilibrés, le premier niveau et le troisième niveau des dispositifs contractuels ne le sont pas.

C'est donc une raison de plus pour rédiger des CCAG exemplaires, ce

prendre cette mesure d'équité quand de nouveaux CCAG, dangereux pour les PME¹, auront été publiés !

La Commission juridique de l'Unsa

[1] Pour des marchés importants, les grandes entreprises peuvent consacrer les moyens nécessaires pour déceler les dispositifs contractuels trop déséquilibrés, voire pour déjouer les pièges éventuels insérés dans les projets de marchés. Cette démarche est impossible pour les PME.

Projet de loi laxiste sur les PPP

Dans *Passion Architecture* n° 23, nous attirons l'attention des parlementaires et de nos confrères sur le projet de loi très controversé destiné à étendre pratiquement sans limite le droit de recourir aux contrats de partenariat (dénommés couramment PPP).

En 2003 et 2004, les architectes, leurs partenaires de la maîtrise d'œuvre, les petites et moyennes entreprises du bâtiment et beaucoup de parlementaires s'étaient battus contre les dispositions dangereuses du projet d'ordonnance sur les PPP.

Grâce à ces actions¹ et suite aux avis du Conseil constitutionnel et du Conseil d'État, l'ordonnance finalement signée le 17 juin 2004 par le Président de la République comportait non seulement un encadrement limitant le recours aux contrats de partenariat mais avait aussi intégré, lorsqu'il s'agissait de bâtiments, diverses dispositions destinées à préserver un minimum de qualité architecturale des ouvrages.

Les architectes avaient aussi obtenu que la "conception" même des ouvrages ne fasse pas obligatoirement partie du "package" du contrat de partenariat. Cette possibilité de faire établir un projet par une équipe de maîtrise d'œuvre avant de consulter les candidats à un PPP semble satisfaire beaucoup de maîtres d'ouvrage publics.

[1] Lettre ouverte du Cnoa, de l'Unsa et du SA, interventions multiples auprès des ministres, recours de l'Unsa devant le Conseil d'État, recours de 60 sénateurs devant le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État, etc.

La plupart d'entre eux supportait mal l'idée de se voir imposer un projet, certes choisi entre plusieurs, mais sans qu'ils aient pu intervenir dans la conception même du projet comme cela se passe toujours au cours des procédures classiques.

Les architectes ont rédigé un guide exposant comment, après un concours normal d'architecture, après établissement des avant-projets en collaboration fructueuse entre maître d'ouvrage et maîtres d'œuvre, voire après permis de construire (ce qui est rassurant pour tous les acteurs), la personne publique met en concurrence, sur la base de ce dossier, les équipes candidates à un contrat de partenariat.

Le guide prévoit que le contrat de maîtrise d'œuvre puisse alors être transféré de la personne publique à la société finalement titulaire du contrat de partenariat, laquelle, conformément aux dispositions de l'article 1 de l'ordonnance de 2004, va "assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser".

Même si nous combattons l'excessif laxisme du projet de loi actuel, reconnaissons à ses rédacteurs d'avoir, par un alinéa ajouté à l'article 1, confirmé la légalité de la cession possible du

contrat de maîtrise d'œuvre par la personne publique au titulaire du contrat de partenariat. Car, visiblement, les maîtres d'ouvrage semblent intéressés par cette procédure en deux temps.

Ce que nous reprochons au projet de loi actuel, c'est de faire pratiquement sauter toutes les limites légales de l'utilisation des PPP par les personnes publiques, au moins jusqu'au 31 décembre 2012 !

Les maîtres d'œuvre et les petites et moyennes entreprises attirent l'attention des parlementaires sur les conséquences fâcheuses, pour le secteur du bâtiment, d'une telle libéralisation.

Les architectes demandent, au minimum, le maintien de certaines limites :

- en fonction du montant de l'opération,
- par une définition plus stricte de l'urgence,
- par des critères de choix du titulaire du contrat non limités aux seules considérations technico-financières, mais élargis à d'autres éléments de choix tels que l'insertion dans la ville, la valeur architecturale des ouvrages, etc.

Cette affaire périlleuse sur les PPP est à suivre... dès après les municipales. ■

La Commission juridique de l'Unsa

Rencontre avec le MEDAD

Nathalie Kosciusko-Morizet a reçu une délégation Unsa conduite par Michel Roulleau le 20 février 2008. La rencontre a porté sur l'implication des architectes dans le cadre des dispositions qui doivent faire suite au Grenelle de l'environnement.

"J'entends le discours intelligent de prendre l'ensemble des prestations en compte. Ceci va faire l'objet d'un arbitrage politique : réponse après le rendu des

travaux des comités opérationnels du Grenelle de l'environnement." Assistait à cet entretien Vincent Piveteau, Conseiller du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durable (MEDAD).

Redonner sa place à la conception, renforcer la formation, inventer un nouveau rapprochement avec le MEDAD sont les trois axes d'une analyse partagée. ■

Isabelle Chinardet-Cantineau



Architectes,
construisons et garantissons
l'avenir ensemble

LES SALARIÉS DE VOS CABINETS
BÉNÉFICIENT D'UN RÉGIME DE PRÉVOYANCE
OBLIGATOIRE.



Désignées par votre convention collective

- CRI Prévoyance pour l'Île-de-France, l'Aube, l'Eure-et-Loir, l'Yonne et la Marne
- URRPIMMEC pour l'ensemble des autres départements

assurent vos garanties obligatoires

- Capital décès
- Rente d'éducation ou de conjoint
- Incapacité de travail
- Invalidité

Ref. CP084-0606

V O S P A R T E N A I R E S P R É V O Y A N C E

URRPIMMEC
GROUPE MALAKOFF
15 avenue du Centre - GUYANCOURT
78281 ST QUENTIN YVELINES CEDEX
Tél. 01 30 44 40 40 - Télécopie : 01 30 44 48 88

IONIS PRÉVOYANCE
IONIS
51 rue de Paris
92105 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX
Tél. 01 46 84 38 91 - Télécopie : 01 46 84 38 73

Architectes et maître d'ouvrages, ensemble aux Entretiens de la Prescription

Les architectes ont dans leur mission, un rôle central et décisif dans la prescription des techniques constructives, des produits et des marques.

Ils s'imposent de fait comme des interlocuteurs incontournables pour tous les industriels de la filière construction.

À l'occasion des Entretiens de la Prescription, ils ont la possibilité d'échanger entre confrères et de dialoguer avec nos adhérents, industriels du bâtiment, dans le cadre convivial d'une visite de réalisations ou de chantiers.

- Tisser en amont des liens indispensables à un solide partenariat sur le long terme entre industriels et architectes.
- Contribuer au travail indispensable de veille technologique et réglementaire des architectes dans le but d'une meilleure prescription.

Tels sont les objectifs des Entretiens de la Prescription.

Leur succès grandissant en 2007 a permis de fédérer de plus en plus d'agences d'architecture actives et influentes, de mobiliser les architectes récemment inscrits, mais aussi d'intéresser de nombreux maîtres d'ouvrage publics et privés.

Établissements publics, collectivités territoriales, sociétés d'économies mixtes... sont en nombre croissant à chaque rencontre.

Ainsi, les Entretiens de la Prescription contribuent à la création de nouvelles opportunités de contacts et d'échanges entre ces deux acteurs professionnels de l'acte de bâtir que sont l'architecte et le maître d'ouvrage.

Les premiers des 50 entretiens programmés sur 2008 nous confirment dans la voie du succès : une centaine de prescripteurs à Grenoble et à Strasbourg, une cinquantaine à Nancy et à Lille... le Club Prescrire c'est votre club, superbe outil à consommer sans modération.

Michel Hordé

Architecte, Président du Club Prescrire



Strasbourg, le nouveau Zénith
Architecte : M. Fuksas
Entretien du 7 février

Lille, nouvel Hôtel de Région
Architectes : L. Delemazure – G. Neveux, Agence Trace
Entretien du 5 février



Club Prescrire

**L'espace dialogue et rencontre
Architectes - Industriels**

►► Le Club Prescrire en bref

Créé il y a 20 ans à l'initiative de l'Unifa, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription.

Ses rencontres professionnelles, événementielles ou institutionnelles ont pour objectif de favoriser et développer les échanges.

Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte.

Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel. ◀◀◀

Contacts

Esther Pinabel
directrice

Virginie Coussens

chargée de communication

10 rue Bertin Poirée – 75001 Paris

Tél. : 01 40 26 04 04

Fax : 01 40 26 04 05

E-mail : clubprescrire@clubprescrire.com

www.clubprescrire.com



FABRICANT MATÉRIELS : VENTILATION,
PROTECTION INCENDIE-DÉSENFUMAGE,
DIFFUSION DE L'AIR, ACOUSTIQUE

Jean Courtois

E-mail : courtois-jean@aldes.com

Port. : 06 82 99 65 25



BONNA SABLA LA NIVE

Gros œuvre Bâtiment

FABRICANT DE PRODUITS PRÉFABRIQUÉS EN
BÉTON DANS LES SYSTÈMES CONSTRUCTIFS,
LE TRAITEMENT ET LA RÉCUPÉRATION
DES EAUX, LES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
ET LES RÉSEAUX SECS

Blandine Sarrazin

E-mail : b.sarrazin@bonnasabla.com

Tél. : 05 57 95 00 95

Site Internet : www.lanive.fr



Des technologies pour la vie

PRODUITS DE VIDÉOSURVEILLANCE, INTRUSION,
CONTRÔLE D'ACCÈS, SONORISATION
D'ÉVACUATION, SYSTÈMES DE CONFÉRENCE,
 DÉTECTION INCENDIE, PROTECTION
DU TRAVAILLEUR ISOLÉ

Pascal Bouvignies

E-mail : fr.securitysystems@bosch.com

Tél. : 0825 12 8000

Site Internet : www.boschsecurity.fr



LA CULTURE DE LA MATIÈRE

FABRICANT DE GRÈS CÉRAME REVÊTEMENTS
DE SOL

Alain Noël

E-mail : caesar.france@wanadoo.fr

Tél. : 04 78 14 56 66



SYSTÈMES DE DÉTECTION ET PROTECTION
INCENDIE, SÛRETÉ ET MALVEILLANCE

Dorothee Duez

E-mail : dorothee.duez@chubb.fr

Tél. : 01 30 17 35 34



Ciments Calcia
Italcementi Group

PRODUCTEUR ET DISTRIBUTEUR DE CEMENTS
ET DE BPE, CRÉATEUR DE SOLUTIONS BÉTON
DÉPOLLUANTES TX ARIA, ET AUTO NETTOYANTES
TX ARCA

Roland Merling

E-mail : rmerling@ciments-calcia.fr

Tél. : 01 34 77 77 71

Port. : 06 72 72 33 79

Site Internet : www.ciments-calcia.fr



TECHNIQUE DE PORTE, PORTES AUTOMATIQUES,
SOLUTIONS ARCHITECTURALES DU VERRE,
SÉCURITÉ TEMPS ET ACCÈS, MURS MOBILES

Eric Le Corre

E-mail : eric.lecorre@dorma.com

Port. : 06 20 91 71 15

Site Internet : www.dorma.fr

FABRICANT DE PRODUITS
PRÉFABRIQUÉS EN BÉTON
DANS LES SYSTÈMES CON-
STRUCTIFS, LE TRAITEMENT
ET LA RÉCUPÉRATION DES
EAUX, LES AMÉNAGEMENTS
EXTÉRIEURS ET
LES RÉSEAUX SECS



BONNA SABLA LA NIVE

Gros œuvre Bâtiment

Blandine Sarrazin

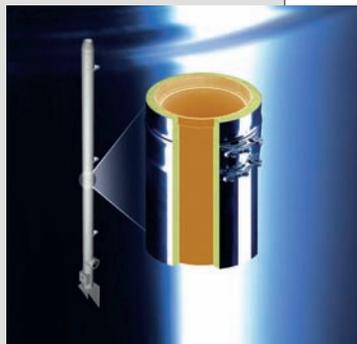
E-mail : b.sarrazin@bonnasabla.com

Tél. : 05 57 95 00 95

Site Internet : www.lanive.fr

CERAPlus® : Le conduit de fumée spécial bois

Élément indispensable aux inserts, poêles scandinaves, poêles de masse et chaudières alimentés en combustible bois, le conduit d'évacuation CERAPlus® possède des qualités uniques : légèreté et grande durabilité. La céramique réfractaire utilisée par BONNA SABLA NIVE a la propriété de résister au feu de cheminée (1 000°) ainsi qu'aux acides acétiques et formiques produits par la combustion.



Ces performances sont le résultat d'une combinaison de matériaux où le tube en céramique réfractaire relève d'une véritable innovation technologique puisque son épaisseur n'excède pas 4 mm. Un isolant thermique et un habillage inox sont les autres éléments constituant le conduit CERAPlus®. Comme pour les autres types de conduits en céramique réfractaire (POLYTUB, POLYTOP et POLYSPRINT), BONNA SABLA NIVE garantit le tube céramique du conduit CERAPlus® 30 ans contre la corrosion.

Par son esthétique et sa grande durabilité il répond parfaitement à l'architecture des maisons contemporaines, des maisons d'architectes, des maisons en bois... en neuf comme en rénovation.

CORIAN® - ZODIAQ® :
MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT
DE SURFACE POUR
L'INTÉRIEUR ET L'EXTÉRIEUR



corian.

Anne-Line Citerne

E-mail : anne-line.citerne@fra.dupont.com

Tél. : 00 33 1 34 57 12 69

N° Vert : 0800 91 72 72

Site Internet : www.corian.fr

Corian® en vêture de façade avec fixations invisibles

Cette innovation permet de réaliser des panneaux de très grandes dimensions, chacun étant "sur mesure". Cette vêture de façade bénéficie de toutes les qualités intrinsèques de Corian® pour une utilisation extérieure : lisse, non poreux, parfaitement résistant aux intempéries et aux graffitis, de bonne tenue UV, offrant des champs de la même couleur que les faces des panneaux, et permet des joints en feuillure entre chaque panneau.

Elle comporte une fixation invisible qui permet de fixer les agrafes au dos des panneaux de Corian®, qui s'accrocheront ensuite sur les profils horizontaux secondaires de l'ossature.

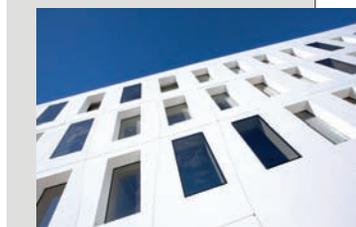
Ce système fait l'objet d'une Enquête Technique Nouvelle (ETN) délivrée par le Bureau de Contrôle QUALICONSULT en Septembre 2006. Les panneaux de façade ont des dimensions maximales de 5,5 mètres par 2,2 mètres.

La distribution de ce produit passe par un réseau de Transformateurs Agréés Corian® ainsi qu'un réseau de poseurs partenaires.



© Arthur Péquin

Hôtel Seek'o, Bordeaux
Architecte : Atelier King Kong





Agapanthe extérieur -
aluminium finition gris galet



Plénéides intérieur -
hêtre teinté noyer

MINCO®

De l'ouverture à l'environnement

Isabelle Bonnet

E-mail : isabelle.bonnet@minco.fr

Tél. : 02 40 33 56 56

Portes d'entrée mixtes bois-aluminium MINCO® : bienvenue dans le rêve

Les portes d'entrée MINCO® sont réparties en cinq gammes : Latines, Plénéides, Végétales, Natures et Régionales, répondant à tous les styles architecturaux, en habitat neuf ou en rénovation.

Elles sont conçues dans le respect de la Haute Qualité Environnementale, bois 100 % français, finition sans solvant, matériaux totalement recyclables. À l'intérieur : trois essences de bois en finition naturelle, pin, chêne ou hêtre, ou en hêtre teinté merisier, framiré, acajou, noyer et blanc. Traitement de surface en trois couches.

À l'extérieur : aluminium en 18 finitions de base, toute autre couleur sur demande.

Harmonisation totale avec les menuiseries MINCO®.

Composition :

- panneaux mixtes isolants et anti-effraction, de 27 à 33,5 mm selon les gammes ;
- isolation performante :
 - coefficients thermiques portes (Wm^2/C^0) entre 1,5 et 1,6,
 - affaiblissements acoustiques (dB) entre 31 et 35 ;
- vitrages isolants Securit® ;
- seuil standard ou handicapé.

FABRICANT DE MATÉRIELS D'ÉCLAIRAGE, LES PRODUITS PERFORMANCE IN LIGHTING SONT ACTUELLEMENT COMMERCIALISÉS SOUS TROIS MARQUES :
- PRISMA ARCHITECTURAL
- PRISMA LOGIC
- KLEWE

**PERFORMANCE
LIGHTING**

Emmanuel Gautier

E-mail : a.leprovost@pil-france.com

Tél. : 01 30 90 53 60

Site Internet : www.pil-france.com



WAVE

Designé par : Doyle Crosby and the Boyd Design Studio

Série d'encastables muraux déclinés en forme carrée (Modèle 15) et rectangulaire (Modèle 12-32). Boîtier électrique câblé en fonte d'aluminium injecté. Cercle de fermeture en fonte d'aluminium injecté peint.

Vis de fermeture en acier inox. Joint d'étanchéité aux polymères. Diffuseurs en plaque de verre transparent.

Des écrans design, déclinés en A-B-C-D, en fonte d'aluminium injecté, sont installés au choix entre le verre et le corps afin de créer de différents jeux de lumières.

Pour obtenir la référence du produit fini, compléter la référence du boîtier électrique avec l'écran choisi.

Toutes les versions LED possèdent un circuit électronique ; la tension d'alimentation doit être comprise entre 12 et 24 Volt.

Le boîtier d'encastement en technopolymère (réf. 9371 pour le modèle 15 et réf. 8122 pour le modèle 12-32) doit être commandé à part.

DU PONT

corian.

CORIAN® - ZODIAC® : MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT DE SURFACE POUR L'INTÉRIEUR ET L'EXTÉRIEUR

Anne-Line Citerne

E-mail : anne-line.citerne@fra.dupont.com

Tél. : 01 34 57 12 69



RÉSEAU SPÉCIALISÉ EN CHAUFFAGE-CLIMATISATION, POMPE À CHALEUR, SOLAIRE, TRAITEMENT DE L'AIR, ACCESSOIRES ET SERVICES

Jean-Marc Binda - Responsable Prescription Nationale

E-mail : jean-marc.binda@saint-gobain.com

Port. : 06 71 83 30 55

Alexandre Viala - Prescripteur Région Ouest

E-mail : alexandre.viala@saint-gobain.com

Port. : 06 08 78 05 73

enia
room for inspiration

FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOLS TEXTILES SOUS LES MARQUES TECSOM (DALLES), TAPISOM (AIGUILLETES) ET TUFTLINE (TUFTS EN LE) DESTINÉES AUX PROJETS DU BUREAU ET DE L'HOTELLERIE

Marie-Claude Busson

E-mail : marie-claude.busson@enicarpets.com

Port. : 06 80 31 76 72

fermacell
xella

FABRICANT DE LA PLAQUE FERMACELL®, PLAQUE DE PLÂTRE RENFORCÉ EN COMPOSANTS NATURELS (FIBRES DE CELLULOSE)

Philippe Rémy

Tél. : 01 47 16 92 96

FERRARI
architecture

FABRICANT DE MEMBRANES ET TEXTILES COMPOSITES

Catherine Siepiora

E-mail : catherine.siepiora@test.fr

Port. : 06 75 38 41 07

france AIR

Les architectes de l'air

VENTILATION, CLIMATISATION, CHAUFFAGE

Stephan Ventura

E-mail : stephan.ventura@france-air.com

Port. : 06 70 52 04 59

GROHE
ENJOY WATER®

ACTEUR INCONTOURNABLE DE LA MAÎTRISE DE L'EAU SANITAIRE

Lynda Abderrahim

E-mail : l.abderrahim@grohe.fr

Port. : 06 08 63 76 41

Site Internet : www.grohe.com

www.groheondus.com

hager

SPÉCIALISTE DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE
ET DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION
POUR LE RÉSIDENTIEL ET LE TERTIAIRE

Jacky Dubuc

E-mail : jacky.dubuc@hager.fr

Port. : 06 14 64 54 82

KORAMIC

Tuiles Terre Cuite. Créées pour mieux vivre

FABRICANT DE TUILLES EN TERRE CUITE.
LES NOMBREUX MODÈLES ET COLORIS
DE SA GAMME S'ADAPTENT PARFAITEMENT
À LA RICHESSE DES VARIÉTÉS ARCHITECTURALES

Marc Bellair

E-mail : marc.bellair@wienerberger.com

Tél. : 01 69 26 12 52

Site Internet : www.koramic.fr

legrand

FABRICANT DE PRODUITS ET SYSTÈMES
POUR INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
ET RÉSEAUX D'INFORMATION

Marion Duclos

E-mail : marion.duclos@legrand.fr

Tél. : 01 49 72 53 34

MINCO

De l'ouverture à l'environnement

MENUISERIE MIXTE BOIS-ALUMINIUM

Isabelle Bonnet

E-mail : isabelle.bonnet@minco.fr

Tél. : 02 40 33 56 56

nora

REVÊTEMENTS DE SOL EN CAOUTCHOUC

Rémi Duvert

E-mail : remi.duvert@nora.com

Tél. : 01 69 18 38 43

PERFORMANCE LIGHTING

FABRICANT DE MATÉRIELS D'ÉCLAIRAGE,
LES PRODUITS PERFORMANCE IN LIGHTING
SONT ACTUELLEMENT COMMERCIALISÉS SOUS
TROIS MARQUES : - PRISMA ARCHITECTURAL -
PRISMA LOGIC - KLEWE

Emmanuel Gautier - Responsable Prescription

Paris Île-de-France

Port. : 06 11 01 40 45

E-mail : e.gautier@pil-france.com

Emmanuel Junger - Responsable Prescription

département 78

E-mail : e.junger@pil-france.com

Port. : 06 27 01 57 28

Site Internet : www.pil-france.com

Placo

FABRICANT DE PRODUITS À BASE DE PLÂTRE
ET D'ISOLATION PSE

Pascal Guieysse

E-mail : pascal.guieysse@saint-gobain.com

Tél. : 01 46 25 46 25

Site Internet : www.placo.fr

PRIMAGAZ

SOLUTIONS PERSONNALISÉES EN GAZ
PROPANE (NEUF ET RÉNOVATION).
DIAGNOSTICS DE CONSOMMATION
ET CONSEILS EN ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Pierre Guerbé

E-mail : pguerbe@primagaz.fr

Tél. : 01 58 61 52 06

FABRICANT DE PRODUITS
À BASE DE PLÂTRE
ET D'ISOLATION PSE

Placo[®] PHONIQUE

Pascal Guieysse

E-mail : pascal.guieysse@saint-gobain.com

Tél. : 01 46 25 46 25

Site Internet : www.placo.fr



Placo[®] Phonique : la 1^{ère} plaque de plâtre acoustique pour l'habitat

Partout dans les habitations les bruits se propagent, le confort acoustique y est trop souvent négligé, alors que c'est un élément essentiel à la qualité de vie.

La nouvelle plaque de plâtre Placo[®] Phonique, dernière innovation de Placoplatre[®] permet d'améliorer le confort acoustique de chaque logement.

Cette nouvelle permet de réduire de 50 % les nuisances sonores, soit un gain de 3 dB par rapport au même ouvrage en plaque de plâtre BA 13 standard. Cette performance est possible grâce à un cœur de plaque, à haute densité, constitué d'une structure cristalline de gypse spécifique permettant d'amortir les bruits, sans altérer les performances mécaniques de la plaque.



Placo[®] Phonique s'applique pour tous les ouvrages (cloisons, plafonds, doublages sur ossatures, en neuf comme en rénovation).

Plus d'informations sur www.moinsdebruit.com

FABRICANT DE PROFILÉS
ET ACCESSOIRES POUR
LE CARRELAGE, NATTES
DE DÉSOLIDARISATION,
DÉCOUPLAGE, D'ÉTAN-
CHÉITÉ ET DE DRAINAGE

Schlüter[®] Systems

Christophe Barruezo

RESPONSABLE NATIONAL DE LA PRESCRIPTION

E-mail : christophe_barruezo@schluter-systems.fr

Port. : 06 74 90 34 49

Schlüter-BEKOTEC-THERM : un plancher chauffant rafraîchissant qui offre une totale liberté d'agencement

- Procédé sous Avis Technique CSTB
- Faible épaisseur : 52 mm hors carrelage
- Aucune déformation de la chape limitée à 37 mm d'épaisseur
- Pas de fractionnement de chape
- Chape traditionnelle, fluide ou à base de sulfate de calcium : c'est au choix du concepteur
- Résistance aux charges jusqu'à 5 kN/m²
- Étanchéité des locaux humides
- Revêtement de sol à l'abri des fissurations
- Durée de chantier réduite



- Faible masse de la chape = chauffage au sol à réaction rapide
- Répartition homogène de la chaleur
- Faible écart entre la température de départ chaudière et la température restituée
- Système compatible avec les panneaux solaires et les pompes à chaleur
- Régulation à la carte : réglage précis de la température pièce par pièce

SPÉCIALISTE DU "HOME MOTION", AUTOMATISMES DE STORES ET VOILETS ROULANTS, PORTES ET PORTAILS, POUR LES OUVERTURES DE LA MAISON ET DES IMMEUBLES TERTIAIRES

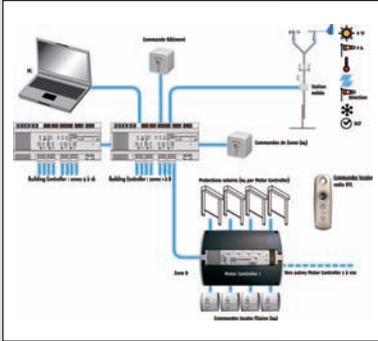


Laurent Favre

E-mail : prescription.france@somfy.com
Tél. : 04 72 14 99 33

Animeo IB+ Premium
Solution évolutive de gestion des protections solaires pour tous types de bâtiments tertiaires

Animeo IB+ Premium permet de favoriser le confort visuel, thermique et les économies d'énergies grâce au positionnement des protections solaires en fonction des conditions climatiques et par la prise en compte de périodes d'occupation et d'inoccupation du bâtiment.



- Jusqu'à 6 400 protections solaires réparties sur 8 à 16 zones.
- Liberté de choix architectural grâce à la compatibilité avec tous types de protections solaires.
- Confort des occupants grâce à la fonction "sun-tracking" en relation avec la position du soleil qui ajuste les protections solaires orientables pour une gestion de l'éclairage naturel optimale.
- Sécurité des stores grâce aux fonctions automatiques en relation avec le vent, pluie, température.
- Maintenance du bâtiment facilitée grâce à l'enregistrement de l'historique et à l'assistance technique à distance sur PC.
- Satisfaction des occupants et évolutivité grâce aux commandes individuelles sans fil (radio RTS) : pas de câblage entre le point de commande et les moteurs.

CONCEPTION ET FABRICATION DE SYSTÈMES DE MENUISERIES ALUMINIUM



François Fontaine

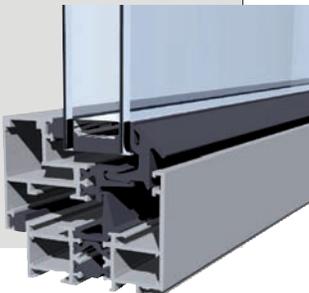
E-mail : francois.fontaine@hydro.com
Tél. : 05 61 31 28 54

SOLEAL, la nouvelle gamme de fenêtres et de portes Technal

Cette gamme en 55 mm permet la réalisation d'ensembles composés isolants aux faces vues identiques dormants/ouvrants apparents. SOLEAL à ouvrant MINIMAL, masses alu visibles de faible épaisseur inégale en 2 vantaux de 66 mm pour le battement central, contribue à + 10 % de lumière naturelle avec un Sw hiver de 0,45. Lignes épurées et différenciatrices, drainage caché sur dormants et traverses, suppression des déflecteurs.



Aspect Ouvrant Minimal



Performances en plus : prise en compte de la RT 2010/2015 : $U_w < 1,6 \text{ m}^2\text{K}$, Acoustique : 42 dBA, joint central tournant pour la fiabilité de l'étanchéité $A_3E_0V_c3$, triple vitrage 42 mm, marquage CE.



FABRICANT DE MEMBRANES D'ÉTANCHÉITÉ SYNTHÉTIQUES POUR TOITURES TERRASSES
Gaël Nourguillous
E-mail : gael.nourguillous@renolit.com
Port. : 06 12 19 66 49
Site Internet : www.alkorproof.com



ROCKFON (GROUPE ROCKWOOL) DÉVELOPPE ET COMMERCIALISE DES SOLUTIONS DE PLAFONDS ET REVÊTEMENTS MURAUX ESTHÉTIQUES ET ACOUSTIQUES À BASE DE LAINE DE ROCHE
Rémi Vaganay
E-mail : remi.vaganay@rockfon.fr
Port. : 06 07 61 28 27



FABRICANT DE PROFILÉS ET ACCESSOIRES POUR LE CARRELAGE, NATTES DE DÉSOLIDARISATION, DÉCOUPLAGE, D'ÉTANCHÉITÉ ET DE DRAINAGE
Christophe Barruezo
E-mail : christophe_barruezo@schluter-systems.fr
Port. : 06 74 90 34 49



MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, PANNEAUX SOLAIRES, BRISE-SOLEIL, STORES D'OCCULTATION EXTÉRIEURS
Régis Motte
E-mail : rmotte@schueco.com
Port. : 06 75 48 47 58



SIKKENS, MARQUE INTERNATIONALE DU GROUPE AKZO NOBEL, FABRIQUE ET DISTRIBUE UNE LARGE GAMME DE PEINTURES PROFESSIONNELLES POUR LE BÂTIMENT
Etienne Rochette-Castel
E-mail : etienne.rochette-castel@mta.akzonobel.com
Port. : 06 08 37 82 69



ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT, TP-GÉNIE CIVIL - VÉGÉTALISATION DE TOITURES (GRAVILAND) - RETENUE TEMPORAIRE EP (WATEROOF)
Service Prescription
E-mail : frmhf@icopal.com
Tél. : 01 40 96 35 35



SPÉCIALISTE DU "HOME MOTION", AUTOMATISMES DE STORES ET VOILETS ROULANTS, PORTES ET PORTAILS, POUR LES OUVERTURES DE LA MAISON ET DES IMMEUBLES TERTIAIRES
Laurent Favre
E-mail : prescription.france@somfy.com
Tél. : 04 72 14 99 33



ÉTANCHÉITÉ DE TOITURES-TERRASSES, ÉTANCHÉITÉ DES OUVRAGES DE GÉNIE CIVIL, COUVERTURE, ISOLATION PHONIQUE, TOITURES VÉGÉTALISÉES
Franck Deiss
E-mail : fdeiss@soprema.fr
Port. : 06 30 43 82 39
Site Internet : www.soprema.fr



REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES - PVC - LINOLÉUM
Fanny Bayet-Lucas - Responsable Prescription
 E-mail : fanny.bayet@tarkett.com
 Port. : 06 80 31 76 69
 Tél. Infodoc : 01 41 20 42 49



CONCEPTION ET FABRICATION DE SYSTÈMES DE MENUISERIES ALUMINIUM
François Fontaine
 E-mail : francois.fontaine@hydro.com
 Tél : 05 61 31 28 54



MARQUE LEADER DU CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE ET DE L'EAU CHAUDE SANITAIRE. RADIATEURS À INERTIE, SÈCHE-SERVETTES ÉLECTRIQUES OU MIXTES, CHAUFFE-EAU SOLAIRES ET CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUES
Thierry Gouix - Responsable Prescription Nationale
 E-mail : tgouix@thermor.tm.fr
 Port. : 06 18 35 76 54
 Site Internet : www.thermor.fr



Systèmes de fenêtres PVC

CONCEPTEUR DE SYSTÈMES DE FENÊTRES PVC RÉPONDANT AUX NORMES ET LABELS LES PLUS EXIGEANTS POUR LE NEUF ET LA RÉNOVATION
Patricia Masséi
 E-mail : pmassei@veka.com
 Port. : 06 80 46 03 30
 Site Internet : www.veka.fr



CONCEPTION, FABRICATION ET DISTRIBUTION DE FENÊTRES DE TOIT ET ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS
Catherine Juillard
 Tél. : 01 64 54 22 90
 Site Internet : www.velux.fr



FABRICANT DE BOÎTES AUX LETTRES PERSONNALISABLES DÉCORATIVES OU STANDARDS, BOIS, ACIER
Dominique Berton
 E-mail : berton.visorex@wanadoo.fr
 Tél. : 01 60 05 91 10
 Port. : 06 08 27 47 33



ENDUITS DE FAÇADES, MORTIERS ET SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES
Christian Gérard-Pigeaud
 Tél. : 01 60 62 13 51
 Centre de renseignements techniques : 08 2000 3300 (n° indigo)
 Site Internet : http://www.weber-broutin.fr/prescrire

MARQUE LEADER DU CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE ET DE L'EAU CHAUDE SANITAIRE. RADIATEURS À INERTIE, SÈCHE-SERVETTES ÉLECTRIQUES OU MIXTES, CHAUFFE-EAU SOLAIRES ET CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUES



Thierry Gouix
RESPONSABLE NATIONAL DE LA PRESCRIPTION

E-mail : tgouix@thermor.tm.fr
 Port. : 06 18 35 76 54
 Site Internet : www.thermor.fr

Aéromax
Chauffe-eau - Pompe à chaleur

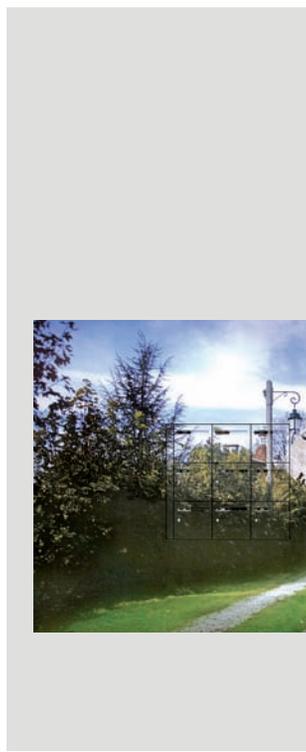
Et si vous preniez l'air... pour chauffer l'eau ?

Grâce à son système innovant de chauffe-eau pompe à chaleur intégrée, Aéromax récupère les calories disponibles dans l'air pour chauffer l'eau.

- **Écologique** : un chauffe-eau ENR qui puise l'énergie dans l'air ambiant d'une pièce non chauffée
- **Économique** : jusqu'à 70 % d'énergie gratuite et fonctionnement autonome de la PAC
- **Facile à installer** : produit "2 en 1" pas d'unité extérieure
- **Confort** : disponibilité permanente d'eau chaude
- **Sécurité** : condenseur à double pot pour protéger l'eau chaude sanitaire

Thermor-Pacific, c'est le choix d'une marque responsable et éco-citoyenne. Avec Aéromax, Thermor-Pacific invente les solutions du futur !

FABRICANT DE BOÎTES AUX LETTRES PERSONNALISABLES DÉCORATIVES OU STANDARDS, BOIS, ACIER



Dominique Berton

E-mail : berton.visorex@wanadoo.fr
 Tél. : 01 60 05 91 10
 Site Internet : www.visorex.com

Création par Image Numérisée : imprimez vos envies !
 Avec l'impression numérique : il n'y a plus de limite à la création. Visorex innove avec la personnalisation de la **boîte aux lettres modèle Bornéo**.

En effet, considérez le mur de votre hall d'entrée comme un espace de communication, de créativité et d'évasion. Nous réalisons le décor de votre choix grâce aux dernières technologies d'impression numérique.

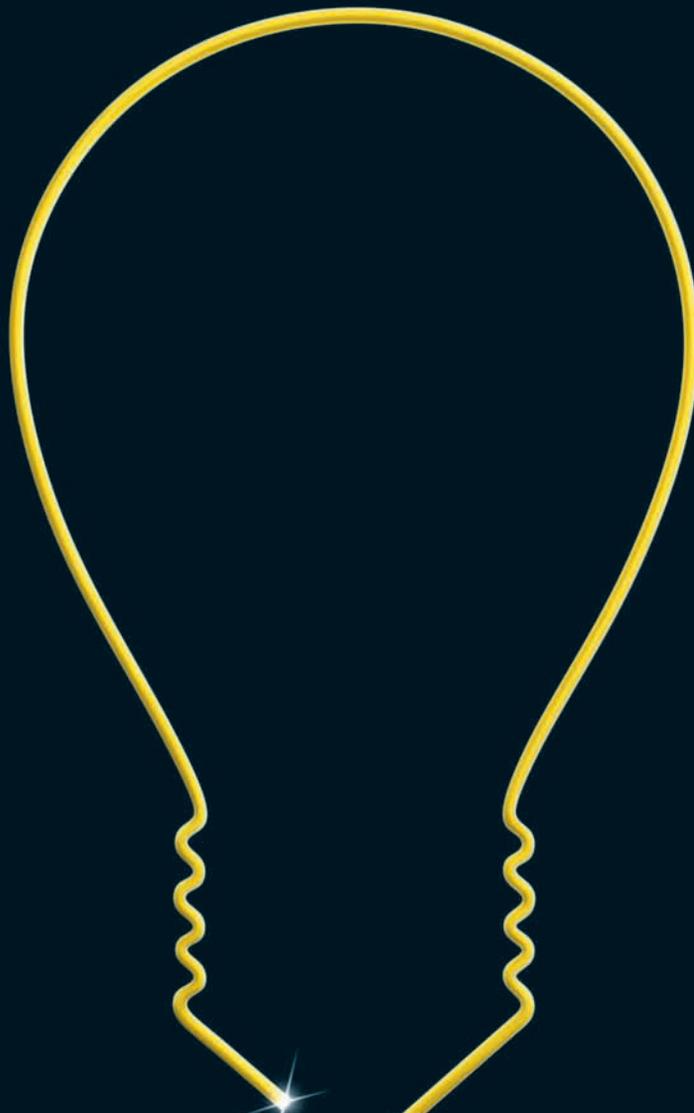
La boîte aux lettres est ici incorporée dans un ensemble composé de panneaux stratifiés décoratifs.

Une photo est alors numérisée sur le support stratifié.

La réalisation qui vous est ici présentée mesure 4 mètres de large sur 2,5 mètres de haut et respecte bien évidemment la norme intérieure NF D 27 404 qui nous est imposée par La Poste.



vous avez peut-être
la fibre créative,
mais avez-vous la fibre ?



www.avoirlafibre.com

open: "s'ouvrir"

open



Le Bureau et les commissions de l'Unsa

L'Unsa est une union de syndicats d'architectes qui adhèrent à l'essentiel des valeurs défendues par l'Union nationale. Ses organes exécutifs sont le Conseil et le Bureau.

Le Conseil National de l'Unsa (CNU) est constitué des présidents de tous les syndicats adhérents et de quarante délégués élus par l'assemblée générale de l'Unsa. Il se réunit au moins six fois par an.

Le Bureau National de l'Unsa (BNU) est constitué autour du président élu tous les deux ans. Il se réunit chaque semaine. Michel Roulleau a choisi de ne pas limiter au bureau restreint (président, vice-

présidents, trésorier, secrétaire). Les responsables des commissions chargés de suivre des dossiers souvent lourds et complexes que l'Unsa a à gérer en permanence, y participent également.



Michel Roulleau,
Président



Isabelle Chinardet-Cantineau,
vice-présidente



Philippe Roux,
vice-président



Didier Prost,
vice-président



Philippe Gallois,
trésorier



Gilles Garby,
secrétaire



Antoine Daudré-Vignier



Isabelle Dumas-Barnoud



Laurence Guibert



Jean-Marie Hennin



Michel Jarleton



Alain Masson



Yves Monnot



Gilbert Ramus



Ewa Struzynska

Les commissions

Cinq coordonnateurs ont pour mission de mettre en synergie le travail des 16 commissions.

Au total, 17 syndiqués en sont responsables et sauront accueillir les personnes désireuses de participer à la production.

CHAMPS D'ACTIONS	COMMISSIONS	SOUS LA PRÉSIDENTIE DE
1 - Architecture et société (coordonnateur : Jean-Marie Hennin)	Maîtrise d'usage	Jean-Marie Hennin
	Prix du Projet Citoyen	Dominique Jouffroy
	Culture et actions éducatives	Ewa Struzynska
2 - Droit (coordonnateur : Gilbert Ramus)	Dialogue social	Alain Masson
	Juridique	Antoine Daudré-Vignier et Gilbert Ramus (coprésidence)
	Statuts	Philippe Klein
3 - Pratiques professionnelles (coordonnateur : Didier Prost)	Vie Syndicale	Jean-Marie Hennin
	Centres de ressources et pôles de compétitivité	Michel Jarleton et Isabelle Dumas-Barnoud (coprésidence)
	Formation	Laurence Guibert et Yves Monnot (coprésidence)
	International	Didier Prost
4 - Recherche et Développement (coordonnateur : François Pélegrin)	Politique technique	Gérard Senior
	Urbanisme et développement durable	Dominique Riquier-Sauvage
	Économie globale	François Pélegrin
5 - Communication (coordonnatrice : Isabelle Chinardet-Cantineau)	Intranet	Emmanuel Petit
	Site internet	Ewa Struzynska
	Presse et revue <i>Passion Architecture</i>	Isabelle Chinardet-Cantineau



avez-vous la fibre ?

précurseur : découvrez le très haut débit avec la fibre optique, un univers sans limites ni contraintes pour vos services multimédias internet, TV, téléphone.

serein : profitez de l'expertise d'Orange.

accompagné : bénéficiez de l'installation à domicile et d'une assistance téléphonique dédiée.

avisé : donnez de la valeur à vos biens immobiliers.

0800 38 38 84

(appel gratuit depuis une ligne fixe France Télécom, coût variable selon l'opérateur)

www.avoirlafibre.com

open

orange™

open : "s'ouvrir"

La fibre est déployée dans tous les quartiers de Paris (sauf les 1^{er}, 2^e, 8^e et 20^e arrondissements) et 12 villes des Hauts-de-Seine (Asnières-sur-Seine, Boulogne-Billancourt, Châtillon, Clichy-la-Garenne, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Malakoff, Montrouge, Neuilly-sur-Seine, Rueil-Malmaison, Suresnes et Villeneuve-la-Garenne), de Lille, de 2 arrondissements de Lyon (3^e et 8^e arrondissements), de 4 arrondissements de Marseille (6^e, 8^e, 9^e et 10^e arrondissements), de Poitiers et de Toulouse. Pour connaître l'éligibilité de votre immeuble, contactez le service client. L'offre "la fibre" permet un débit jusqu'à 100 mégabits/seconde (norme IP).

France Télécom, SA au capital de 10 426 692 520 € - RCS Paris 380 129 866 - mars 2008.

LES VŒUX DE L'UNSF 95

Comme chaque année depuis maintenant 3 ans, l'Unsf 95 a organisé une soirée de vœux. Cette année les vœux ont eu lieu à la Chambre de Métiers de Cergy-Pontoise le **jeudi 31 janvier 2008** sur le thème **"bonne pratique architecturale et développement durable"**.

La soirée s'est déroulée en deux temps :

- une première partie avec trois conférences et présentations de produits des partenaires industriels ;
- une seconde partie autour d'un buffet avec orchestre.

Chaque année nous avons à peu près entre 80 et 90 personnes architectes et élus. Toutes les mairies, les services techniques, organisations professionnelles, architectes, DDE, etc. du département sont invités à cette manifestation.

Sylvère Gougeon, président Unsf 95

1 HEURE D'USAGE ! AVEC JEAN-MARIE HENNIN



Depuis de nombreuses années dans le cadre de son exercice d'Architecte-Urbaniste, notre confrère a initié une démarche participative impliquant, très en amont, habitants et usagers dans les projets d'aménagement. Le Prix du Projet Citoyen, décerné par l'Unsf au Congrès de Paris en 2005 a distingué cette démarche novatrice : la maîtrise d'usage. Comment faire pour aller au-delà des paroles, les formaliser, pour constituer le cahier de préconisations d'usage qui complète le cahier des charges techniques du projet confiés au maître d'œuvre ?

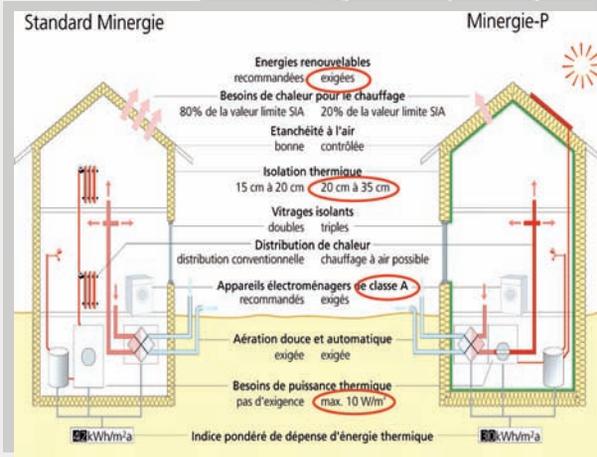
Jean-Marie Hennin a présenté pendant une heure son expérience sur le terrain où la reconnaissance de l'expertise du Maître d'Usage rend la réponse du maître d'œuvre plus pertinente encore.

Tel était le thème de la nouvelle réunion d'information organisée par le SAP/Unsf 75 le **mardi 4 mars 2008** au siège de l'Unsf. Un verre de l'amitié a suivi la présentation de notre confrère.

À vos agendas !!!

Toulouse accueillera le **39^e congrès des architectes** au Palais des congrès Pierre Baudis **jeudi 20 et vendredi 21 novembre 2008**. Le thème décliné lors de ces deux journées d'échanges et de rencontres sera celui du développement durable. **"Vous avez dit développement durable ? La réponse des architectes"**.

LE LABEL MINERGIE EN FRANCE

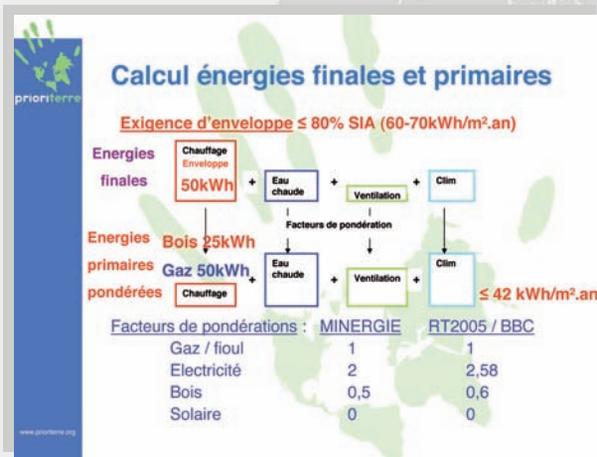


Le **23 janvier dernier, l'Unsf 75** a organisé une réunion d'information en présence de **Christian Chapuzet, Directeur MINERGIE France chez prioriterre**. Son intervention avait pour objectifs de présenter :

- le contexte européen et français ;
- le label MINERGIE et ses objectifs (garantir une excellente performance thermique de l'enveloppe du bâtiment ; favoriser l'utilisation des énergies renouvelables pour l'obtention du label : solaire, bois, PAC ; limiter le surinvestissement par une optimisation technique et financière) ;
- les objectifs de prioriterre, Certificateur officiel MINERGIE en France.

Pour en savoir plus et accéder à une mine d'informations pratiques sur 10 ans de développement durable :

www.prioriterre.org



MINERGIE-ECO®			
	MINERGIE®	ECO	
Meilleure qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> Confort thermique élevé au moyen d'une enveloppe étanche et bien isolée Confort élevé grâce à une protection contre la surchauffe estivale Renouvellement d'air systématique, de préférence par une aération douce pour les constructions nouvelles et les rénovations d'habitation 	<ul style="list-style-type: none"> Santé Éclairage naturel optimisé Faibles nuisances sonores provenant de l'extérieur Faible concentration de polluants dans l'air intérieur provenant de matériaux de construction Faible rayonnement ionisant (radon) 	<ul style="list-style-type: none"> Lumière Bruit Air intérieur
Respect de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Éfficacité énergétique: pour une architecture dédramatisée La consommation totale d'énergie se situe au minimum 25 % et La consommation d'énergie fossile au minimum 50 % en dessous de la consommation pour un état moyen de la technique. 	<ul style="list-style-type: none"> Écologie du bâtiment Matériaux premiers largement disponibles et part élevée de matériaux de recyclage Matériaux de construction avec de faibles nuisances pour l'environnement lors de la fabrication et de la mise en œuvre Constructions aisément démontables avec des matériaux de construction qui peuvent être valorisés ou éliminés sans nuisances pour l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Matériaux premiers Fabrication Déconstruction

Les vœux pour 2008

Le 24 janvier dernier, Michel Roulleau, président de l'Unsfa, présentait ses vœux aux institutionnels, partenaires, confrères et amis.

Je remercie toutes les personnalités ici présentes, les institutions, nos partenaires, les membres du conseil national et du bureau, les adhérents de l'Unsfa et le personnel, d'être présents ici à nos vœux.

2008, des choix économiques, politiques, mondiaux semblent nous mettre dans des situations plus complexes que nous ne l'avions imaginé.

La ville, l'urbanisme, l'architecture en souffriront-ils ?

Les pratiques professionnelles sont aujourd'hui au cœur de l'obligation de résultat que doit se donner la profession. Nous sommes convaincus que **la formation tout au long de la vie** peut amener à l'excellence dont la profession ne peut plus se passer. Pourquoi ?

- Parce que l'architecture fait la ville ; sans architecture, pas d'urbanité.

La vie syndicale est une richesse pour tous, elle permet l'échange, la rencontre, elle est source de notre enrichissement intellectuel et de notre ouverture de pensée sur le monde, la ville, l'architecture. C'est pourquoi j'ai décidé de renforcer les échanges syndicaux durant mon second mandat afin de **développer encore plus notre force de proposition et notre capacité à réussir toutes les actions que nous mènerons.**

Je dois maintenant vous entretenir de **la maîtrise d'usage**, (c'est-à-dire la participation des citoyens au projet), cette nouvelle gouvernance des projets. La maîtrise d'usage associée à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre, s'est comme imposée à nous lors de la création du **Prix du Projet Citoyen.**

projets actuels afin d'avoir une attitude citoyenne face aux générations futures. Le développement durable, aujourd'hui axé sur l'économie d'énergie, ne devra pas occulter la place de l'humain.

Nouvelle économie de projet, maîtrise d'usage sont les éléments clefs de notre choix pour une civilisation du projet. Cette volonté politique portée par l'Unsfa est bien un programme de développement qualitatif de la profession, le rôle de l'architecte reste celui de l'homme de synthèse, d'acteur incontournable de cette évolution.

La démarche de projet d'architecture, au cœur du développement durable est bien au service de l'humain et l'excellence des acteurs professionnels permettra aux architectes de faire face aux enjeux et aux responsabilités qui leur incombent d'assumer.



- Parce que l'intérêt public peut être aujourd'hui menacé par la vision d'une société par trop économique et financière qui occulterait la place de l'humain.

Certaines institutions ne sont pas conscientes et responsables des enjeux qui se jouent chaque jour dans le monde de l'architecture et de l'urbanisme.

La profession, unie, a l'obligation de faire face à cette situation pour combattre cette médiocrité qui nous guette.

Le travail réalisé par les architectes en charge de la vie syndicale depuis 2 ans, la reconnaissance des actions faites par le syndicat nous placent aujourd'hui dans une dynamique de développement qui, dès 2008, donnera à l'Unsfa une audience croissante dans le milieu professionnel.

C'est notre choix pour une civilisation de projets. Sa réalité, dans le contexte du développement durable, apparaît de plus en plus actuel, constituant une avancée dans la démarche de projet. Nous avons pris la résolution d'en accroître la dimension qui, avec l'approche en **économie globale** constitue deux directions essentielles de recherche.

L'Unsfa démontre par cette politique que sa force de proposition est en "pleine santé" et qu'elle est un acteur important de la vie intellectuelle et professionnelle dans le domaine du cadre bâti.

La démarche en économie globale doit également être l'axe de travail de nos

Les architectes de l'Unsfa savent qu'en participant à ces orientations politiques ils travaillent à une œuvre humaine qui leur fait grand honneur, qu'ils ne l'oublient jamais et c'est en ce sens que je leur adresse mes vœux les plus chaleureux et mes remerciements pour la collaboration qu'ils sauront apporter au cours de l'année 2008 que je leur souhaite heureuse.

Dans cette démarche, j'invite toutes les personnalités ici présentes, les institutions et tous nos partenaires à contribuer à la construction de cette nouvelle cité qui, comme l'évoquait Albert Jacquard, devra être respectueuse de l'autre.

"L'important ce n'est pas moi, c'est l'autre. Grâce à l'autre, je m'enrichis, grâce à moi, l'autre s'enrichit."

Bonne année ! ■■■



NOS CERTIFICATIONS APPORTENT LA PREUVE DE LA QUALITÉ TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES LOGEMENTS

HABITAT NEUF



| environnement

| acoustique

| thermique

| santé des occupants

| maîtrise des charges

| accessibilité...

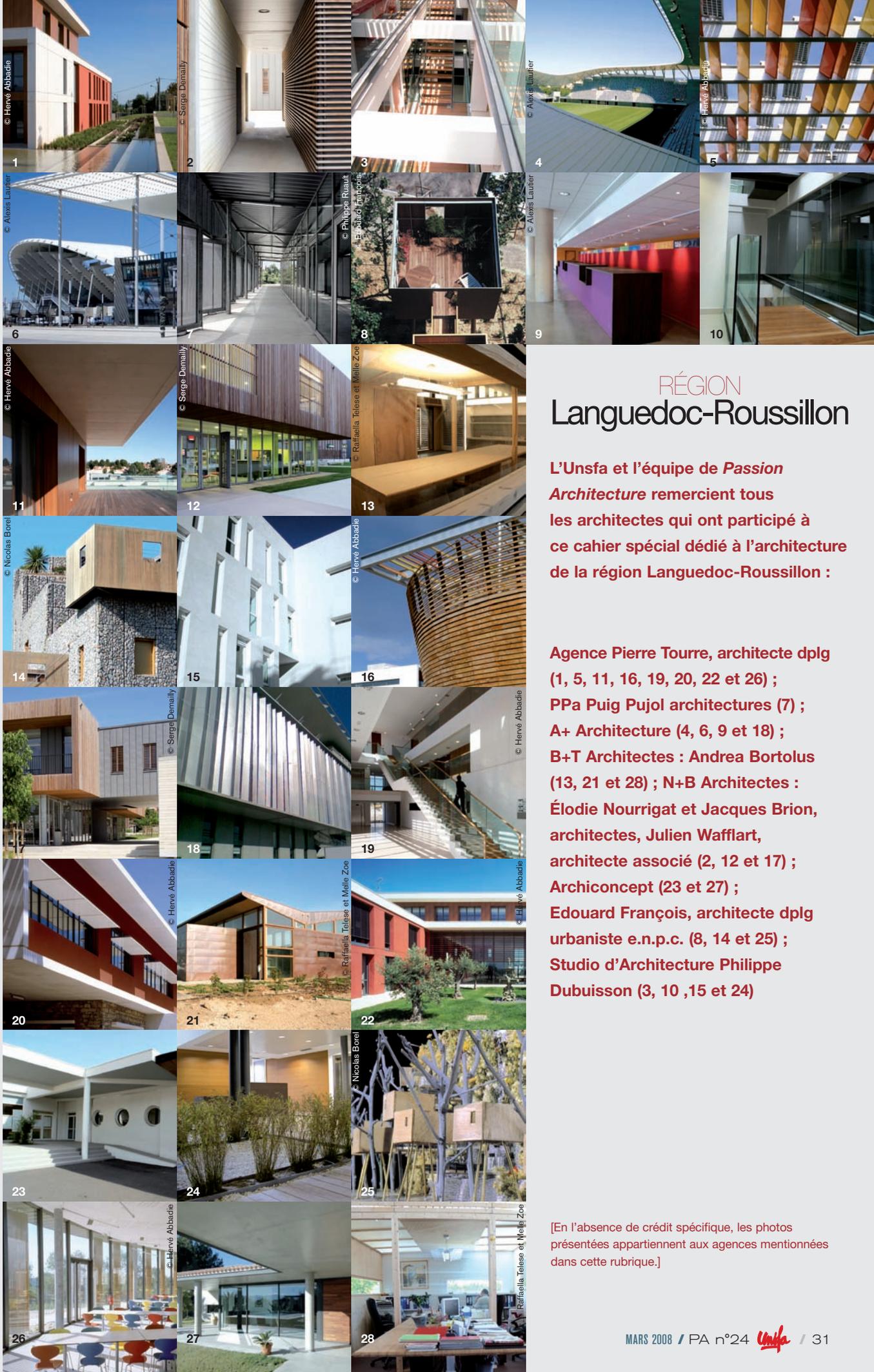
HABITAT EXISTANT



QUALITEL
QUALITÉ LOGEMENT

Les certifications de l'habitat neufs sont délivrées par CERQUAL.
Les certifications de l'habitat existant sont délivrées par CERQUAL PATRIMOINE.

"L'architecture nous fait la vi(II)e meilleure"



RÉGION Languedoc-Roussillon

L'Unsfa et l'équipe de *Passion Architecture* remercient tous les architectes qui ont participé à ce cahier spécial dédié à l'architecture de la région Languedoc-Roussillon :

Agence Pierre Tourre, architecte dplg (1, 5, 11, 16, 19, 20, 22 et 26) ;
 PPa Puig Pujol architectures (7) ;
 A+ Architecture (4, 6, 9 et 18) ;
 B+T Architectes : Andrea Bortolus (13, 21 et 28) ; N+B Architectes :
 Élodie Nourrigat et Jacques Brion, architectes, Julien Wafflart, architecte associé (2, 12 et 17) ;
 Archiconcept (23 et 27) ;
 Edouard François, architecte dplg urbaniste e.n.p.c. (8, 14 et 25) ;
 Studio d'Architecture Philippe Dubuisson (3, 10, 15 et 24)

[En l'absence de crédit spécifique, les photos présentées appartiennent aux agences mentionnées dans cette rubrique.]

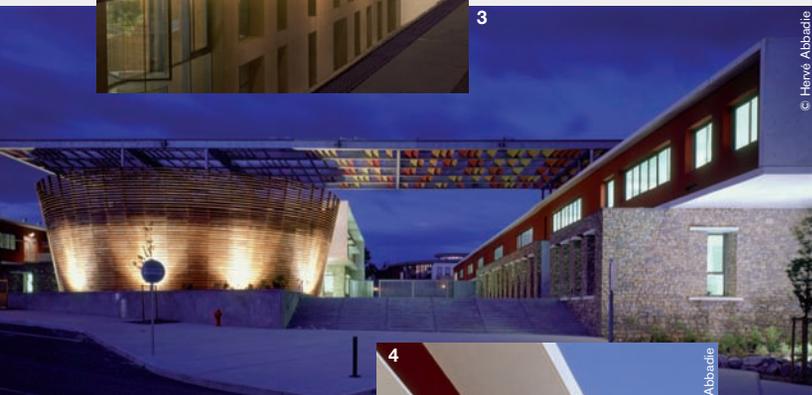
Pierre Tourre, architecte
dplg, urbaniste qualifié –
Montpellier (34)

A+ Architecture
Dominique Binet –
Montpellier (34)



1 et 2) Hôtel de ville de Juvignac (34) : construction neuve constituant le point de départ de la création d'un centre ville, dans une démarche HOE. 1) vue sur le parvis, façade principale Nord/Est ; 2) parvis, bassins de nuit

Stade de rugby Yves du Manoir à Montpellier : avec une capacité de 12 000 places, il a vocation à accueillir les compétitions nationales et internationales.



3 et 4) Lycée HOE Jean Jaurès (ex Pic Saint Loup), Saint-Clément-de-Rivière (34) : 3) vue de l'entrée ; 4) les étagères à lumière / protection solaire sur les façades sud.



1 et 2) Vues des tribunes
3) Vue depuis le parvis



B+T Architectes

Andrea Bortolus —
Avignon (84)

N+B architectes

(Élodie Nourrigat et Jacques Brion) ;
Julien Wafflart, architecte associé —
Montpellier (34)



© Raffaella Telese et Melle Zoe



© Raffaella Telese et Melle Zoe



© Serge Demally

Complexe tertiaire en bois (cabinet d'expertise comptable)
situé à Beaucaire (30)

Architecte collaborateur : Raffaella Telese



© Serge Demally



© Raffaella Telese et Melle Zoe



Parc d'activités de Calmace à Gignac (34) : aménagement de la ZAE et construction de locaux pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault. Le bâtiment se décline en trois entités : Communauté de communes / Pôle médical / Pôle de services.

Edouard François,
architecte dplg urbaniste
e.n.p.c. – Paris (75)

Studio d'architecture
Philippe Dubuisson, architecte DESA —
Perpignan (66)



© Nicolas Borel
Château le Lez dit "l'immeuble qui Pousse", ZAC Antigone, Montpellier (34)
"Une rencontre rare entre un architecte et un promoteur privé sur le terrain des envies. Envie d'autre chose, envie de matière, d'usage, de plaisir, d'éphémère, de sens, les cinq, mais surtout pas d'architecture."



Architecte mandataire :
Edouard François ;
collaborateurs :
Sébastien Duron,
Marika Lemper,
Cédric Martenot,
Hervé Potin,
Duncan Lewis

© Edouard François

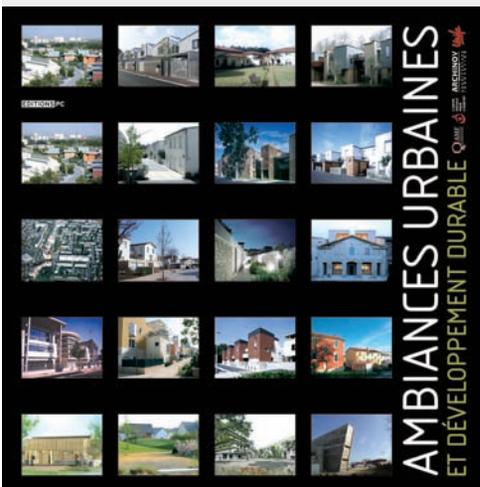


1 et 2) Réhabilitation de l'immeuble URSSAF et CPAM de Perpignan
3) Construction neuve de logements sociaux pour l'OPAC de Perpignan



Ambiances urbaines et développement durable

Questions à **François Pélegrin**, architecte dplg, urbaniste dup, président d'honneur de l'Unsa



Passion Architecture : En avril prochain paraîtra l'ouvrage* *Ambiances urbaines et développement durable*. Pourquoi cet ouvrage ?

François Pélegrin : Parce que la qualité de notre cadre de vie est menacée et que cet ouvrage pédagogique permettra de progresser sur la question des formes urbaines, des ambiances urbaines et du développement durable.

P. A. : À qui est-il destiné ?

F. P. : Il est destiné à tous, car chacun est concerné par ces questions, mais il s'adresse particulièrement aux maires et aux habitants.

Les chances de voir notre cadre de vie s'améliorer repose sur une culture partagée du Projet. Les phénomènes inéluctables d'explosion démographique, de précarité sociale, de réchauffement climatique et de hausses des énergies obligent à repenser nos pratiques d'élaboration des projets et nos usages.

Souhaitons que cet ouvrage, à la portée de tous, constitue une avancée sensible.

[*] Ouvrage réalisé en partenariat avec Gaz de France, Crédit Mutuel et Weber, aux Éditions PC.

Les formes urbaines composent le décor de notre vie quotidienne, elles influent sur nos comportements sans que nous nous en rendions toujours compte, elles créent des ambiances urbaines propices ou néfastes.

Même si ce sont eux qui les dessinent, elles ne sont pas l'apanage des urbanistes ni des architectes ; c'est le cas des grands ensembles des années 50 dont on attribue à tort la responsabilité aux architectes. Ils ont été voulus par les gouvernements de l'époque qui se devaient d'offrir des logements décentes à tous ceux qui vivaient en bidonville ou dans des logements indignes.

P. A. : Mais alors, qui sont les décideurs ?

F. P. : **Le premier architecte de la cité, c'est l'élu** car c'est lui qui détient le pouvoir du changement, il dispose de tous les leviers PPADD, PLU, permis de lotir et de construire, pour inscrire la cité dans le contexte du développement durable. C'est à lui de décider par exemple, si ce n'est pas déjà fait, de créer un établissement public foncier pour maîtriser le prix des terrains et faire en sorte que la part de ce dernier reste raisonnable.

Le deuxième architecte de la cité, ce sont les citoyens. Ils ont un rôle majeur à jouer ; les projets de renouvellement urbain et d'aménagements nouveaux ne peuvent se faire sans leur adhésion ; encore faut-il leur donner un minimum d'instruction civique pour qu'ils ne mélangent pas intérêt public, intérêt général et intérêt privé.

En créant, en octobre 2001, le "prix du projet citoyen", l'Unsa a mis en évidence l'indispensable dialogue entre la maîtrise d'usage (les habitants), la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

Le troisième architecte de la cité, ce sont les maîtres d'ouvrage publics et privés. C'est à eux qu'il revient de programmer les projets d'architecture dans le contexte du développement durable et donc très concrètement de budgéter le projet selon ces principes c'est-à-dire de réserver aux concepteurs et entrepreneurs les justes moyens pour bien concevoir et construire, et d'apporter ensuite le plus grand soin à la gestion et à l'entretien du bâtiment

Le quatrième architecte de la cité, ce sont les compositeurs d'espaces : urbanistes, architectes et paysagistes.

P. A. : En reléguant ces professionnels au quatrième rang, vous n'allez pas vous faire des amis parmi les vôtres.

F. P. : J'espère qu'ils comprendront qu'il s'agit là d'une caricature destinée à montrer l'implication attendue des élus, des citoyens et des maîtres d'ouvrage.

Tout le monde sait (ou devrait savoir) que les projets sont inspirés par les urbanistes, architectes et paysagistes et que leur rôle est déterminant à plusieurs titres :

ils sont les forces de propositions ; ils sont également l'indispensable interlocuteur pour assurer la pédagogie du projet, pour bien comprendre les attentes, traduire spatialement des hypothèses, animer la concertation, puis formaliser le projet.

Si la volonté de l'élu et des habitants est **nécessaire** pour décider l'amélioration du cadre de vie, le talent des professionnels urbanistes, architectes et paysagistes renforcé par l'apport des ingénieurs est **indispensable** pour le concevoir.

“Unir les acteurs majeurs de la ville nous est toujours apparu comme une évidence.”

P. A. : Comment abordez-vous les sujets sensibles comme celui de la densité ?

F. P. : Sur cette question, il faut combattre un certain nombre de clichés et d'appréhension notamment. Ce mot fait peur et il est la source de bien des affrontements ; un chapitre entier est consacré à cette question. Il fallait démontrer quelques vérités : sait-on qu'à densité égale (50 logements à l'hectare) on peut réaliser un grand ensemble ou un village ?

Il fallait aussi aborder la question de l'étalement urbain : sait-on qu'il est plus économe pour tous (habitant, collectivité, planète) de construire une maison à 130 000 € dans le village, plutôt qu'une maison à 100 000 € à 10 km de tout service ?

Ce qui compte c'est la qualité des ambiances urbaines et des liens sociaux qu'elles sous-tendent. Notre ouvrage présente une vingtaine d'études de cas qui s'attachent à les révéler.

Bien évidemment, nous prôtons que le raisonnement en “économie globale” préside aux choix d'aménagement.

P. A. : Pourquoi cet ouvrage à quatre mains : AMF¹, USH², Archinov³ et l'Unsa³ ?

F. P. : Unir les acteurs majeurs de la ville nous est toujours apparu comme une évidence.

L'Unsa en a eu l'idée en 2006 (voir article “Pour une architecture et un cadre de vie durables” - *Passion Architecture* n° 17 juillet 2006). Archinov avait de son côté un projet voisin ; nous avons naturellement décidé d'unir nos forces. Mais c'est une rencontre avec Jacques Pelissard, président de l'Association des Maires de France qui nous a confortés dans cette idée que nous avons ensuite partagée avec Pierre Quercy et Dominique Dujols de l'Union Sociale pour l'Habitat.

P. A. : Quelle suite envisagez-vous ?

F. P. : Depuis l'origine, je rêve que cet ouvrage soit le point de départ d'une base de données sur les ambiances urbaines. Cet ouvrage ne comporte que 20 exemples alors que des centaines mériteraient d'y figurer !

Chacun devrait pouvoir librement accéder, via internet, à une banque de données illustrées mettant en valeur des réalisations réussies. Ce serait une fantastique source d'inspiration pour les élus, les citoyens et les professionnels de l'aménagement. Cette base de données devrait être internationale. AMF, USH, Archinov et Unsa pourraient constituer un jury virtuel pour décider des exemples à publier. ■

BORDEAUX Réhabilitation d'un entresol en 20 logements sociaux avec parking en sous-sol - 2007

12

INDICATEURS

Mairie d'origine BORNEAUX SA HELM	Surface des logements 1 792 m ²	Surface de construction 20 m x 74,2 x 7,12
Architecte BERNARD BOUTIER	Surface terrain 2 275 m ²	Nombre de logements / H/s 111,6

PROGRAMME Réhabilitation d'un entresol en 20 logements sociaux avec parking en sous-sol.

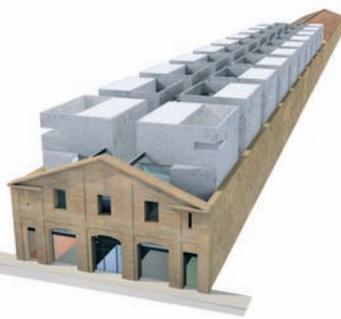
OBJECTIFS

Un projet de 20 logements, 64 rue Dupaty à Bordeaux, s'inscrit dans une longue et étroite parcelle, perpendiculaire à la rue. La façade en pierre rue Dupaty est conservée et rasée. L'accès des voitures et des piétons se fait par les ouvertures déjà existantes de la façade. Entre les deux murs mitoyens en pierres rustiques, les maisons sont posées sur une dalle au premier étage qui couvre un parking occupant toute la sous-chaussée. Il est relié à l'étage supérieur par deux escaliers placés à l'ombre en fond de parcelle. Les maisons s'articulent autour d'une circulation centrale qui percute la parcelle dans toute sa profondeur. Chaque logement est desservi depuis cette rue intérieure par des terrasses privées.

La typologie des logements propose une intimité maximum pour les habitants.

Du T3 au T5, chaque maison possède une terrasse privée qui est protégée de la circulation commune par un diastra en bois. Le salon est ainsi protégé des regards extérieurs et s'ouvre entièrement sur la terrasse, comme toutes les autres ouvertures principales. Une baie vitrée sur toute la largeur du logement permet une vraie interaction entre la vie à l'intérieur et à l'extérieur.

Un quartier existant s'intègre dans l'ancien entresol.



DOSSIER

AMBIANCES

Le lieu en valeur de la vieille pierre confère de la chaleur et du cachet au bâtiment.

L'organisation autour d'un cheminement central rappelle, d'une certaine manière, le lieu dans lequel le projet est né. Les rues longues et étroites sont une particularité de ce quartier, qui a permis de faire et construire d'immenses murs quasiment aveugles.

COÛTS

un mètre carré de construction à 1 100 € TTC

CONTEXTE

Le contexte urbain de l'opération : réhabilitation d'un entresol du quartier portuaire de Bordeaux composant d'importantes mutations, dans un lot traditionnellement dédié en tissu continu et caractérisé par une même parcelle aux limites.

Le contexte réglementaire de l'opération : présence de la ZAC des Chartrons et de nombreuses autres réalisations récentes s'intégrant au tissu ancien du quartier.

FORMES URBAINES ET DENSITÉ

L'opération est le fruit d'un processus de concertation de la façade ancienne sur l'existant intégré de l'opération au quartier.

Cette réhabilitation est un exemple d'intégration de logements offrant des avantages environnementaux et sociaux par rapport à un nouveau urbanisme dense dans des zones déjà existantes. L'opération est conçue de manière à être compatible avec les règles d'urbanisme existantes. Le succès de la réhabilitation est comparable à celle de certains exemples d'habitat collectif.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'opération est conçue et réalisée dans le respect de la réglementation en matière d'énergie et d'émission de CO2. La construction d'une partie du programme de l'opération permet une réduction des émissions et d'énergie. Le projet contribue à améliorer l'habitat existant, en apportant à son époque un bon exemple de qualité urbaine.

Enfin, cette réhabilitation d'un entresol inséré en logement répond à un enjeu social et une dimension sociale à un bâtiment qui ne se contente pas d'être un simple lieu de vie mais aussi participe de l'identité collective.

LA VIE DE QUARTIER

Un quartier existant se transforme à tel point qu'il devient une véritable ville performante grâce à un espace commun aux habitants à même de leur offrir un cadre de vie partagé par un bâtiment appartenant à une collectivité publique.

Un espace commun est créé à l'échelle du quartier, au sein de la parcelle, au sein de la terrasse, de la baie vitrée et de la terrasse, offre une ambiance unique.

[1] Association des Maires de France
 [2] Union Sociale pour l'Habitat
 [3] Le mouvement des architectes et de leurs partenaires pour le développement de l'innovation

Le nouveau code est arrivé !

Jour de fête ? Le nouveau Code du travail entrera en vigueur le 1^{er} mai prochain

La loi de simplification du droit du 9 décembre 2004 avait donné le coup d'envoi à sa recodification en vue de respecter l'objectif de valeur constitutionnelle d'accessibilité et d'intelligibilité de la loi. Tel était l'objet des travaux de la "mission de recodification" auxquels les organisations syndicales représentatives des salariés et d'employeurs ont été associées.

Pourquoi cette réécriture ?

La dernière recodification du Code du travail remonte à plus de 30 ans (*issue de la loi du 2 janvier 1973*). L'actuel code a fait l'objet, au fil des années, de très nombreux et substantiels ajouts et modifications et a donc perdu progressivement en clarté et en cohérence, au point d'être devenu quasiment illisible, même pour les juristes chevronnés. La recodification répond, au moins en partie, à cette préoccupation. La réécriture donne plus de cohérence aux textes et en simplifie la lecture mais elle améliore aussi l'accessibilité des dispositions recherchées qui régissent la vie professionnelle de 18 millions de salariés. Cependant, la recodification du Code du travail ne signifie pas la simplification de ses dispositions. Se faisant à droit constant, cette recodification ne change rien sur le fond.

Le Code du travail réécrit apparaît plus lisible, mais n'est pas pour autant simplifié ou allégé.

Le Code du travail reste en permanente évolution. Les priorités justement accordées à l'emploi ou au pouvoir d'achat peuvent justifier ces changements. Pour autant, ce mouvement incessant de la réglementation du travail est aussi source d'instabilité et d'insécurité juridique pour les entreprises, surtout les plus petites d'entre elles. Et la recodification ne leur apporte pas encore la réponse qu'elles attendent. **Le Conseil d'État rappelait que 10 % du Code du travail était modifié chaque année.** Et s'alarmant une nouvelle fois de l'inflation législative et de la complexité du droit, il a souligné que cette tendance nuisait à la lisibilité et donc à l'efficacité des dispositifs. Le droit du travail, pour

être efficace et mieux appliqué, nécessiterait plus de stabilité mais aussi probablement un "toiletage" dans le sens de la simplification. Les DRH (directeurs des ressources humaines) en sont demandeurs et les patrons des petites entreprises bien plus encore. Si la recodification du Code du travail était une étape nécessaire, elle n'est donc pas encore suffisante.

Quels sont les changements intervenus ?

Une lisibilité améliorée par un travail de réécriture.

Sa présentation plus détaillée doit rendre plus aisée la recherche d'une disposition en considération de son objet ou encore de critères d'application, comme la taille de l'entreprise. Par exemple, les dispositions sur les licenciements économiques ou sur les heures supplémentaires seront scindées et réparties en différentes sections ou paragraphes selon la taille des entreprises auxquelles elles s'appliquent.

La nouvelle mouture pose le principe "d'une idée par article".

Les travaux de codification ont privilégié le choix de rédiger des articles courts sur le principe "d'une idée par article", en distinguant les règles de forme des règles de fond, les principes des dérogations. Les articles trop longs ont été scindés dès qu'ils traitaient de plusieurs objets. D'autres dispositions redondantes ont été regroupées. Exemple, les textes relatifs au licenciement économique, auparavant éclatés dans trois livres différents, sont regroupés dans le chapitre 3 du livre II de la première partie du nouveau code. Au final, cela signifie des articles plus nombreux (3 652 contre 1 891 dans l'ancienne version), mais

Les huit parties du nouveau Code

- **Première partie : "Les relations individuelles de travail"**
Dispositions allant de la formation à la rupture du contrat de travail (retraite, démission ou licenciement), en passant par celles relatives à l'exécution du contrat de travail (qu'il s'agisse des formalités d'embauche ou encore de la maladie, de la maternité...).
- **Deuxième partie : "Les relations collectives du travail"**
Règles qui concernent les syndicats, les institutions représentatives du personnel, la négociation collective ou les conflits collectifs (grève).
- **Troisième partie : "La durée du travail, le salaire et l'épargne salariale"**
- **Quatrième partie "La santé et la sécurité au travail"**
Son livre II regroupe les dispositions applicables aux lieux de travail.
- **Cinquième partie : "L'emploi"**
- **Sixième partie : "La formation professionnelle tout au long de la vie"**
- **Septième partie : "Les dispositions particulières applicables à certaines professions et activités"**
Son livre III rassemble les dispositions relatives au conjoint salarié du chef d'entreprise.
- **Huitième partie : "Contrôle de l'application de la législation du travail"**

comprenant moins de caractères (1,52 million contre 1,69 million). La numérotation passe de trois à quatre chiffres. S'agissant des renvois d'articles, qui aggravent souvent leurs difficultés de compréhension, seuls les renvois strictement nécessaires ont été conservés.

Enfin, la rédaction du code du travail a été modernisée

Le vocabulaire a été uniformisé, de sorte que des mots différents utilisés pour nommer une même notion ou réalité soient remplacés par un même terme. Les termes ambigus ou désuets ont été abandonnés (par exemple le "délai congé" est systématiquement remplacé par le "préavis"). Par ailleurs, certaines

dispositions, qui n'avaient jamais été codifiées, trouveront désormais leur place dans le Code du travail ; c'est le cas notamment des dispositions de la loi de 1978 sur la mensualisation ou encore de dispositions plus récentes comme celles relatives au chèque emploi TPE.

Cette "modernisation" passe également par le respect de certaines exigences juridiques qui consistent en particulier à remplacer les formulations impératives (pour des obligations de faire) par l'emploi du présent de l'indicatif qui vaut impératif en droit.

De même, certaines dispositions de la partie législative du code ont été "déclas-

sées" dans la partie réglementaire, dès lors qu'il s'agissait de dispositions relevant du règlement et non de la loi. C'est, par exemple, le cas des juridictions compétentes.

Cette réforme imposera aux entreprises de modifier en conséquence l'ensemble des références législatives de leurs contrats de travail type, de leur affichage obligatoire et règlement intérieur. L'Unfsa reste à la disposition des adhérents pour les accompagner dans cette tâche. ■

Patrick Julien,
responsable juridique
& relations sociales de l'Unfsa



Le Carnet-métier va son chemin...

HMONP, professionnalisation... La Commission dialogue social de l'Unfsa vous propose de faire le point, à l'heure où le référentiel Carnet-métier est publié au grand jour.

"Un premier bilan de la HMONP et une promesse de collaboration de la DAPA"

La formation en vue d'obtenir l'Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en son Nom Propre (HMONP) est proposée depuis la rentrée 2007-2008 par l'ensemble des écoles nationales supérieures d'architecture.

La rencontre, à la fin de l'année 2007, de Jean Gautier, Directeur de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA), et de la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation (CPNEF) de la branche a été l'occasion d'obtenir un premier bilan succinct de la mise en place de l'habilitation dans 16 écoles dès 2006-2007.

• **En effectifs**, pour l'année universitaire 2006-2007, 685 Architectes Diplômés d'État (ADE) s'étaient inscrits : 75 % d'entre eux ont été admis, 13 % ajournés et 12 % ont échoué. Le nombre de ces inscriptions s'élève à 898 ADE à la rentrée 2007-2008.

• Selon la DAPA, les agences ont réservé un très bon accueil aux ADE (élèves de fin de Master) qui ont trouvé sans encombre des "**mises en situation professionnelles**", véritablement responsabilisantes. Les écoles nationales supérieures d'architecture ayant joué la carte de l'insertion dans le tissu économique régional et le réseau de leurs anciens élèves.

• Les CDI, CDD et CNE représentent la majorité des **contrats** signés et les contrats de professionnalisation moins de 15 %.

• D'une **durée** de six mois minimum, cette formation théorique (150 heures minimum), conjuguée à une mise en situation professionnelle (six mois minimum), est en principe ouverte aux titulaires du diplôme d'État d'architecte souhaitant exercer la profession d'architecte et en assumer en nom propre les responsabilités. Néanmoins, l'ensemble des directeurs des écoles d'architecture constate

que très peu de titulaires de l'HMONP ont prévu de s'inscrire à l'Ordre dans la foulée de l'obtention de leur habilitation.

• Concernant le **contenu**, les thèmes du Carnet-métier se répartiraient, selon la DAPA, au trois quarts dans la formation HMONP actuelle et un quart en formation initiale.

La DAPA souhaite se concerter avec la profession sur un socle minimal des compétences faisant la **synthèse** de son "cadre national des contenus" et de la richesse du Carnet-métier. ■

Patrick Julien,
responsable juridique
& relations sociales de l'Unfsa

Nota : Le Carnet-métier architecte vient d'être publié au grand jour et *in extenso* en supplément détachable dans *le Moniteur* du 15 février 2008.

Point sur la législation sociale applicable au cours de la "mise en situation professionnelle" 2007-2008

• Stages en entreprise

Attendu depuis la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances, un décret du 31 janvier 2008, relatif à la gratification et au suivi des stages en entreprise, est paru au J.O du 1^{er} février. Il est venu compléter le décret du 29 août 2006 pris pour l'application de l'article 9 de cette loi. Le ministre du Travail assure qu'une nouvelle loi viendra compléter ces décrets. De nombreuses pistes sont à l'étude, comme celles de créer une cotisation employeur pour la retraite forfaitaire des stagiaires.

Lorsque la durée d'un stage en entreprise excède la durée de trois mois, et à défaut de convention de branche étendue plus favorable, le montant horaire de la gratification minimale due au stagiaire est fixé à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale (PMSS). Ce montant correspond à la franchise de cotisations sociales instaurée en 2006. La gratification, dont le montant est librement convenu entre l'employeur et le stagiaire au-delà du minimum énoncé plus haut, est versée mensuellement et est due au stagiaire à compter du premier jour du premier mois de stage.

En cas de suspension ou de résiliation de la convention de stage, le montant de la gratification due est proratisé en fonction de la durée du stage effectué. Les entreprises doivent tenir un registre des stages à la disposition des organismes de contrôle.

Si, malgré le coût que représente un contrat de travail, les entreprises retiennent cette solution, deux types de contrat s'offrent à eux en plus du CDI de droit commun :

• Contrat de professionnalisation, changement des règles d'exonération

Le dispositif d'exonération totale des cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales, dans la limite d'un Smic attaché aux contrats de professionnalisation, **est supprimé** par la loi de finances pour 2008 pour les contrats conclus à compter du 1^{er} janvier 2008 avec les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus.

Il est remplacé par la réduction Fillon sur les bas salaires, dont le montant varie en fonction du niveau de la rémunération.

L'exonération est cependant maintenue dans les deux cas suivants :

- pour les contrats passés avec des jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et conclus avant le 1^{er} janvier 2008 et ce jusqu'à leur terme ;
- pour les contrats conclus avec les demandeurs d'emploi âgés de 45 ans et plus et, ce, quelle que soit la date de conclusion du contrat.

La plus grande vigilance est de mise lors de la signature d'un tel contrat. En effet, le contrat de professionnalisation relatif à l'HMONP est dit "prioritaire" dans la profession, ce qui, dans le cadre de l'accord de branche relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des entreprises d'architecture, impose une rémunération mensuelle dérogatoire au droit commun des titulaires de ce type de contrat (80 % du SMIC pour les moins de 26 ans). Quel que soit son âge, le titulaire bénéficie en effet d'un salaire minimum équivalent à "85 % du coefficient de la formation à acquérir" (320). Cela entraîne des rémunérations de 1 928 € à Paris. Avec pour seule prise en charge, dans l'attente de la conclusion d'un éventuel compromis avec la DAPA, une aide de 150 € pour la totalité du stage versée à l'entreprise par l'OPCA-PL. Les écoles d'architecture, bien qu'informées, ne délivrent le plus souvent pas cette indication aux entreprises.

• Contrat de travail à durée déterminée

Le motif du recours à mentionner au contrat est celui de "complément de formation professionnelle" de l'article D.121-1 du Code du travail. Ce motif réglementaire dispense les entreprises du paiement de la prime de précarité qui intervient en principe à l'issue d'un CDD.

• Contrat Nouvelles Embauches – dernier épisode

Le projet de loi sur le marché du travail va imposer la requalification des contrats nouvelles embauches en CDI "de droit commun", dès son entrée en vigueur. Ce contrat, qui a profité à près d'un million de salariés depuis 2005, sera retiré du Code du travail avant l'été. ■

**Patrick Julien
et Alain Masson,**

Commission dialogue social de l'Unsa

ERRATUM

Sur l'article de *Passion Architecture* n° 23 en pages 36 et 37 :

La complémentaire santé arrive !

Le "mieux est l'ennemi du bien". Un complément apporté en cours de route a fait omettre l'information essentielle sur la répartition des coûts de cette complémentaire pour les salariés et les employeurs. Veuillez nous en excuser.

Voici donc le paragraphe complet restitué :

Combien ?

Régime de base :

Les cotisations sont de 1,99 % du salaire brut dans les limites mensuelles suivantes au 1^{er} janvier 2008 :

- mini : 45 % du PMSS, soit 1 247,85 €, et
- maxi : 150 % du PMSS, soit 4 159,50 €...

Le coût de la mutuelle de base est supporté :

- à 50 % par l'employeur, et
- à 50 % par le salarié bénéficiaire.

Dernières informations

L'arrêté d'extension de l'accord frais de santé a été publié au journal officiel du 16 février 2008, la complémentaire deviendra bien obligatoire à la date du 1^{er} mai 2008.

L'expédition postale des kits d'adhésion des entreprises par les organismes désignés, IONIS Prévoyance et URRPIMMEC (Malakoff), interviendra la semaine du 31 mars 2008.



Développement durable :

souhaits et recommandations de l'Unsa

Le Grenelle de l'environnement constitue un fantastique "remue-méninge", il a fait naître des propositions ambitieuses pour inscrire le secteur "construction et cadre de vie" dans le développement durable. Il appartient désormais au gouvernement de permettre cette révolution...

Susciter une demande de qualité

L'enjeu n'est pas seulement énergétique, il est global :

- Affirmer avec détermination que **les actions "post Grenelle" doivent être raisonnées et globales**. L'objectif ne saurait être uniquement "énergétique", quelle qu'en soit l'importance : **l'enjeu doit être la qualité globale du cadre de vie**, à court et à long terme pour les générations à venir. Les réponses doivent être adaptées à l'ensemble des préoccupations culturelles, sociales, environnementales, urbanistiques, fonctionnelles, techniques et économiques.
- Mettre les citoyens, dès le plus jeune âge, en appétit d'architecture. Sensi-

bilisés dès l'enfance, les citoyens deviendront vite les principaux demandeurs et acteurs pour un cadre de vie de qualité, facteur de lien et de paix sociale (actions pédagogiques à mettre en œuvre avec le ministère de l'Éducation Nationale).

La commande doit être claire et ambitieuse :

- Responsabiliser les maîtres d'ouvrage publics et privés, institutionnels et occasionnels. C'est à eux qu'il revient d'inscrire le projet dans le contexte du développement durable, de s'entourer des compétences nécessaires architecturales et techniques, de prévoir le budget correspondant à une conception et une réalisation de qualité.
- Dispenser du conseil aussi bien aux élus qu'aux particuliers pour les aider à bien programmer leur projet (la MIQCP peut rédiger un guide "grand public").

Le financement doit être à la hauteur des enjeux :

- Obliger le maître d'ouvrage et les financeurs à raisonner en "économies globales" : les organismes de financement publics et privés doivent prendre en compte les coûts d'exploitation et de maintenance dans le montage des prêts immobiliers.

La création architecturale doit être renforcée :

- Promouvoir la création architecturale comme facteur essentiel de qualité de vie et de lutte contre le réchauffement climatique. La qualité architecturale engendre des économies durables, améliore la valeur d'usage, augmente la valeur patrimoniale. La conception architecturale doit être encouragée et soutenue préalablement aux financements de certains équipements et travaux.
- **Stimuler l'innovation**

Améliorer l'offre

La formation des architectes doit être renforcée :

- Renforcer la formation initiale et la formation à la maîtrise d'œuvre (post master) : la valeur culturelle n'est que l'un des objectifs de la création architecturale. L'architecte doit être non seulement un excellent concepteur mais aussi un homme de synthèse, apte à maîtriser globalement le triptyque "coût-délai-qualité". Il est urgent de mettre en place une véritable HMO (habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre) qui conduise à ce résultat.
- Mettre en place la formation continue obligatoire des architectes.

Les coûts de non-qualité (plus de 14 milliards d'euros par an) doivent être réduits :

- Développer l'auto-contrôle et les moyens qui le rendent possible.
- Responsabiliser les acteurs majeurs (maître d'ouvrage, concepteurs, industriels, entreprises) et renforcer leurs moyens au lieu de créer à chaque nouvelle réglementation un "intervenant" supplémentaire.
- Développer l'ingénierie concurrente.

Exiger des performances et des résultats

Mettre en place un dispositif vertueux basé sur un système de "bonus-malus". À partir d'une commande claire, d'une juste rémunération de la maîtrise d'œuvre, d'un budget travaux conforme aux ambitions du projet, d'une mission complète, les acteurs peuvent s'engager sur les performances du bâtiment. L'architecte doté d'une mission complète pourra l'attester en signant l'attestation de conformité. ■

François Pélegrin,
architecte dplg, urbaniste dup

Remarque à propos du DPE (Diagnostic de Performance Énergétique)

Il existe en France 13,7 millions de maisons individuelles "passoires" construites avant 1975.

Est-il vraiment pertinent de faire dépenser aux ménages 13,7 millions de DPE x 300 euros soit **4,1 milliards d'euros** pour découvrir ce que tout le monde sait déjà : ces maisons sont en classe G ?

Le MEDAD pourrait plutôt mettre en ligne un auto diagnostic permettant au particuliers (comme www.promodul.fr le propose) de comprendre que sa maison est en classe G et d'appréhender l'effort à faire pour la ramener en classe A.

Cet outil permettrait également de délivrer l'indispensable pédagogie pour inscrire un projet dans le contexte du développement durable : un programme réfléchi, une conception architecturale de qualité, des travaux bien réalisés, une gestion optimisée.

Il faudra préalablement corriger l'erreur du logiciel 3CL qui ne sait pas prendre en compte l'impact de l'isolation par l'extérieur.

Motion de l'Unsa relative au "Grenelle de l'environnement"

38^e Congrès de l'Unsa – Orléans – 1^{er} décembre 2007

L'Unsa se félicite du niveau des objectifs retenus à la suite du Grenelle de l'environnement, tant en ce qui concerne la construction neuve que la réhabilitation.

Les modalités d'action pour atteindre ces objectifs sont encore largement à préciser, ce qui donne toute leur importance aux "comités opérationnels" qui sont actuellement mis en place.

Toutefois, nous faisons observer que l'ambition issue du "Grenelle", partagée par le Gouvernement et les professionnels, ne doit pas effacer d'autres objectifs jugés sérieux précédemment¹ : il y a accroissement des ambitions, et non substitution de l'une aux autres. Le raisonnement en "économie globale", que l'Unsa appelle de ses vœux depuis longtemps, et qui a été seulement évoqué dans les premières propositions du Grenelle, devrait, à notre avis, constituer l'ossature de toutes les actions.

C'est pourquoi l'Unsa demande au Gouvernement d'affirmer avec détermination que les actions "post Grenelle" doivent être raisonnées et globales. L'objectif ne saurait être uniquement "énergétique", quelle qu'en soit l'importance :

l'enjeu doit être la qualité globale du cadre de vie, à court et à long terme pour les générations à venir.

Dans cette perspective plus large, l'Unsa souhaite que le Gouvernement ne focalise pas son attention et les moyens de la nation uniquement sur des produits et des travaux susceptibles de résoudre une fraction des problèmes, mais d'abord sur toute la chaîne de réflexion permettant les meilleurs choix.

[1] Doit-on oublier successivement (liste non exhaustive et sans ordre prédéterminé) : la sécurité incendie, puis l'amiante, le plomb et les parasites, puis la sécurité des ouvriers sur les chantiers, puis celle des personnels d'entretien des immeubles en activité, puis les ascenseurs, puis l'ergonomie des postes de travail, puis la lutte contre le bruit extérieur et intérieur, puis l'hygiène de l'eau puis celle de l'air, puis l'accessibilité, etc, etc ?

En effet, chaque opération doit être l'occasion - soit d'apporter au patrimoine existant des améliorations dans de nombreux domaines, - soit de réaliser des constructions neuves performantes d'emblée dans tous les domaines intéressant nos concitoyens (voir note 1).

Il est donc nécessaire d'avoir, sur les opérations en projet et avant d'entreprendre des travaux ciblés

sur la seule maîtrise de l'énergie, **un questionnement d'ensemble dans toutes les directions** : les hommes de l'art que sont les urbanistes, les architectes, les ingénieurs, les paysagistes, etc, sont les professionnels qui doivent être investis en priorité (avant tous travaux) des missions de réflexion et d'études.

Il est donc indispensable que les soutiens aux travaux soient précédés de soutiens significatifs en faveur des études préalables.

L'Unsa rappelle que la loi de 1977 a attribué à notre profession non seulement une fonction de défense des intérêts des maîtres d'ouvrage, mais aussi une mission de sauvegarde des intérêts de la collectivité. D'où la motion suivante :

MOTION

L'Unsa, réunie en Congrès à Orléans le 1^{er} décembre 2007, demande à Monsieur le Ministre en charge du développement et de l'aménagement durables, d'associer durablement les architectes à la mise en œuvre des mesures pour que les actions entreprises dans le secteur de la construction et du cadre de vie répondent à l'ensemble des préoccupations culturelles, sociales, environnementales, urbanistiques, fonctionnelles, techniques et économiques de nos concitoyens et du Gouvernement.

Cette motion s'inscrit dans la logique de la demande de l'Ordre et des syndicats d'architectes de rattachement de leur profession au MEDAD. ■



Du papier à la maquette virtuelle :

30 ans de combat

Depuis presque trois décennies, l'Unfsa participe activement à la démocratisation de l'informatique et des nouvelles technologies au sein des agences d'architecture.

Ainsi, **au début des années 1980**, sous l'impulsion de Joseph Brémond et de François Pélegrin, l'Unfsa a lancé **une campagne nationale intitulée "une agence, un ordinateur"** et réalisé **la seule enquête grandeur nature à ce jour** en faisant un tour de France pour rencontrer les rares pionniers qui étaient équipés. À la suite, l'Unfsa a rédigé l'ouvrage **"L'architecte et l'informatique"** qui a connu un certain succès. Puis, l'Unfsa des architectes a publié **des livres d'information** qui testaient les meilleurs logiciels sur le marché de conception et de métré. L'étape suivante fut **la mise au point du logiciel de gestion du chantier "ArchiPilote"**, ancêtre d'Hyper-Archi que la société Abvent propose aujourd'hui aux architectes. Cette politique volontaire permet aujourd'hui à tous les architectes, quel que soit leur mode d'exercice, d'être équipés en CAO.

Autre cheval de bataille, **les Échanges de Données Informatisées (E.D.I)** afin de faciliter et d'améliorer la qualité des partages de fichiers entre les acteurs de la maîtrise d'œuvre. L'Unfsa a été à l'initiative de la **création de l'association "EDICConstruct"** devenue avec l'avènement de l'internet **"Médi@Construct"** et depuis l'an 2000 **"BuildingSmart France"**, représentante nationale du réseau de l'IAI (International Alliance for Interoperability) qui prône le standard libre et universel IFC. Cette norme post-ISO permet les échanges sans ressaisie des fichiers entre logiciels métiers (CAO, métré, calcul thermique, calcul de charge, simulation...).

Toujours soucieuse de tirer la profession vers le haut, l'Unfsa a mis au point, **il y a 10 ans, une boîte d'échanges baptisée "Batibox"** qui facilite la gestion de chantier, de la maison individuelle au gros projet. La Batibox (gratuite pour les syndiqués via l'adhésion annuelle

qui donne accès à Archilink) est commercialisée par le portail Interb@t (via LNDB, association créée par les organisations professionnelles dont l'Unfsa). Aujourd'hui, co-lauréate de l'appel à projets TIC-PME-2010 de la Direction Générale des Entreprises du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, en coopération avec le ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, l'Unfsa est impliquée

est d'améliorer les process en vigueur dans l'ensemble de la filière, depuis la programmation, la conception, la construction jusqu'à l'exploitation, et, d'autre part, de faciliter l'accès des PME aux avantages des technologies standardisées.

Les principaux enjeux face aux réticences des professionnels du BTP sont :

- de lever les freins à l'usage d'une (nouvelle) technologie déjà industrialisée (la majorité des logiciels techniques BTP sont déjà normés IFC),
- d'impliquer l'ensemble des acteurs : du maître de l'ouvrage à l'artisan, - de les sensibiliser et de les former au travail collaboratif, en démontrant les avantages de l'interopérabilité, - de partager les expériences et de proposer des mesures d'incitation durables, - de réfléchir enfin à des actions spécifiquement conçues pour chaque maillon de la chaîne...

La première phase a consisté, pour chaque fédération, à interroger ses membres pour connaître leur mode de travail spécifique et mieux comprendre leurs craintes à adapter les TIC et à modifier leurs pratiques professionnelles afin d'arriver à une vraie ingénierie concourante. L'Unfsa remercie, pour leur participation active à cette étude, notre consœur et nos confrères syndiqués : Véronique Phalente, Philippe Saunier, Ferhat Loualalen, Nicolas Baehr et Dominique Petit.

dans le projet **"eXpert"** pour expliquer, informer et former les architectes et leurs partenaires aux nouvelles pratiques numériques.

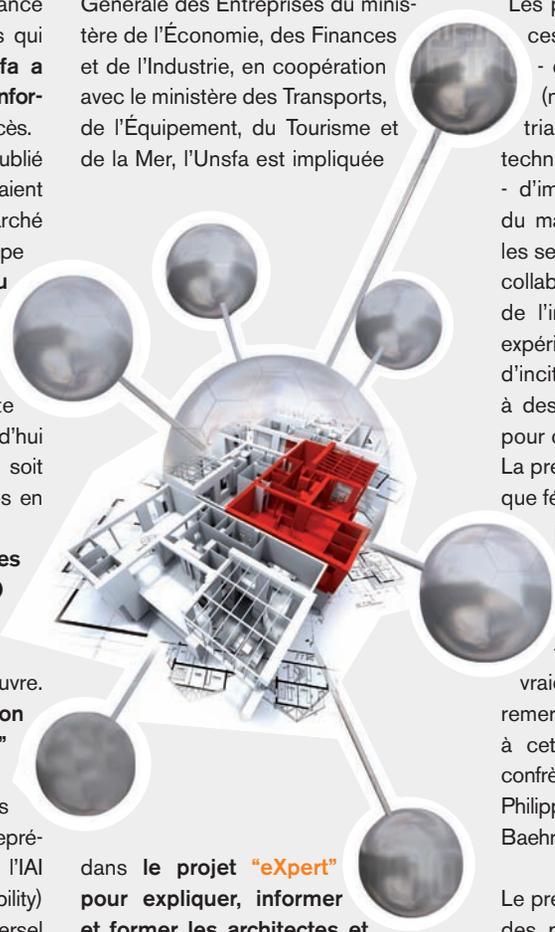
Au sein de notre syndicat, ce sont des hommes qui œuvrent pour la profession et qu'il faut remercier pour leur engagement et leur bénévolat : de François Pélegrin à Emmanuel Petit sans oublier Alain Peyronet, Marc Seifert, Jacques Corre et Thierry Parinaud, vice-président de BuildingSmart France et animateur du Groupe de la maîtrise d'œuvre au sein d'"eXpert". L'objectif général du projet

Le premier bilan concernant l'état actuel des pratiques est consultable et téléchargeable sur le site :

<http://212.157.43.158/BuildingSmart/expert-1/groupe-maitrise-d-oeuvre>.

La phase 2 doit démontrer qu'il est nécessaire de favoriser les échanges de données sans ressaisie et en conservant l'intégralité des paramètres des objets 3D et, ce, grâce au format international IFC. ■

Thierry Parinaud,
architecte

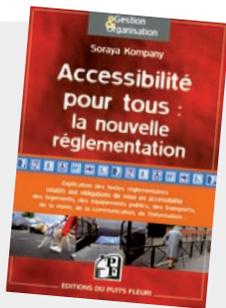


Accessibilité pour tous : la nouvelle réglementation

Soraya Kompany

Éditions du puits Fleuri, 400 pages, 29 €

La notion d'accessibilité apparaît en France dans les années 70 pour désigner les aménagements facilitant l'accès des handicapés moteur à un bâtiment ou à un moyen de transport public. La loi du 11 février 2005 va beaucoup plus loin en portant l'accessibilité au rang de condition d'égalité des droits et des chances et de participation citoyenne. Tous les types de handicaps, qu'ils soient de nature physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, sont désormais pris en compte. Une petite révolution humaine, technique et réglementaire est amorcée, que Soraya Kompany, architecte-urbaniste, explique et décrypte à l'intention des professionnels du cadre de vie.



40 ans d'Architecture Remarquable en Languedoc-Roussillon

Maison de l'Architecture Languedoc-Roussillon

Éditions de l'Espérou,

156 pages, 20 €

En complément du cahier dédié à la région Languedoc-Roussillon dans ce numéro de *Passion Architecture*, voici une sélection de soixante réalisations retraçant quatre décennies d'architecture.

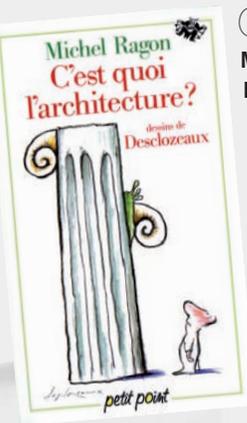


C'est quoi l'architecture ?

Michel Ragon, illustrations de Desclozeaux

Petit Point, 91 pages, 6 € (à partir de 10 ans)

Michel Ragon, écrivain et estimé spécialiste de l'art et de l'architecture moderne, invite les plus jeunes dans le temple de l'architecture. Avec des mots simples, l'auteur fait voyager son jeune lecteur au travers de l'histoire, célébrant l'art de concevoir des constructions et usant de quelques détours par l'artisanat du monde animal. De la grotte préhistorique à la pyramide du Louvre, en jonglant avec cathédrales, temples grecs et nids d'oiseaux, Michel Ragon nous offre une balade didactique jalonnée d'illustrations colorées signées Desclozeaux.



À paraître (fin avril 2008)

Ambiances urbaines et développement durable

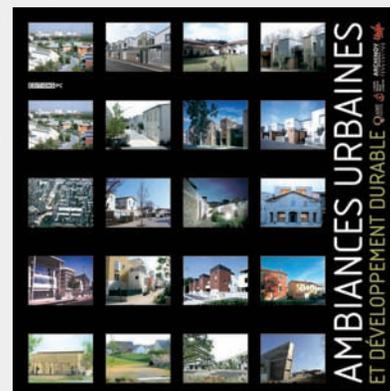
Élisabeth Pélegrin, présidente d'Archinov

et François Pélegrin, président d'honneur de l'Unsa

Éditions PC, 128 pages, 35 €

La France fait sa mue urbaine et les architectes, ainsi que les collectivités locales ont pris à bras le corps la rénovation du paysage urbain de notre territoire. Le terme usuel est densité.

Comment optimiser le confort de vie, éviter l'entassement sur les zones urbaines, rurales ou de grandes villes, dans le nord, le sud, l'est et l'ouest, ou le centre de la France ?



Vers l'abîme ?

Edgar Morin

L'Herne, 180 pages, 11,90 €

"Allons-nous vers une catastrophe qui rappellerait celle qui faillit éliminer la vie à la fin du primaire ? ... L'humanité évitera-t-elle le désastre ou redémarrera-t-elle à partir du désastre ?" Avec ce recueil d'articles écrits entre 2001 et 2007, Edgar Morin établit une dialectique qui questionne le chaos mondial, institué en véritable crise planétaire. Alors que le thème du développement durable domine, l'auteur pose la possibilité d'un re-développement qui prendrait la forme d'une métamorphose salvatrice, née du chaos.



20 cas différents sont présentés, et chaque cas est développé sur quatre pages. De nombreux architectes ont participé à la réalisation de cet ouvrage, notamment : Roland Castro, Philippe Madec...

Nouveaux territoires de l'art

Propos recueillis par Fabrice Lextra et Frederic Kahn

Éditions Sujet Objet, 295 pages, 19 €

Friches, laboratoires, fabriques, lieux éphémères, espaces intermédiaires... autant de projets singuliers au sein desquels s'inventent des expérimentations fécondes et de nouvelles pratiques. Des architectes y prennent part (Patrick Bouchain, Romero Pereira, Sylvain Djache Nzefa, Matthias Woo, Ola Dele Kuku, Roland Castro, Jean Nouvel...), mais aussi un urbaniste (Paul Virilio) ou encore un enseignant à l'école d'architecture de la Villette (Henri-Pierre Jeudy).



Chaque réalisation sera expliquée par des photos, des croquis, des schémas, et des détails sur la morphologie urbaine, la typologie, la mixité. Les textes d'introduction et réglementaires sont illustrés par Nicolas Depoutot.

Ce livre, qui sera présent au prochain salon des maires, est réalisé en association avec l'AMF (Association des Maires de France), l'USH (Union Sociale pour l'Habitat), Archinov et l'Unsa (Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes).